

1983

44

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Françoise TUFFET

*

L'AUTO-EDITION EN FRANCE

ANNEE : 1983

19^{ème} PROMOTION



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

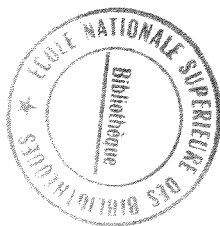
144.

DIPLOME SUPERIEUR DE BIBLIOTHECAIRE

MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Françoise TUFFET

L'AUTO-EDITION EN FRANCE



Directeur de Mémoire

Monsieur J. BRETON

1983

144

ANNEE : 1983 19ème PROMOTION

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BIBLIOTHEQUES

17-21, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69100 VILLEURBANNE

TUFFET (Françoise)

L'Auto-édition en France : mémoire /
présenté par Françoise Tuffet .- Villeurbanne
: Ecole Nationale Supérieure de Bibliothécaires,
1983 .- 70 p. ; 30 cm.

Auto-édition

Tentative d'évaluation du phénomène d'auto-
édition en France. Le système de production-
diffusion, et les structures de regroupement
des auteurs-éditeurs.

Pourquoi s'auto-éditer ?

-Les avatars de l'édition -

L'auto-édition se définit habituellement par opposition aux structures d'édition traditionnelles . Beaucoup d'auteurs-éditeurs ne le sont devenus en fait qu'après des mésaventures dans le circuit éditorial classique ou dans l'édition à compte d'auteur.

La vocation originale de l'édition est d'ordre culturel. Elle a pour mission la fabrication et la diffusion d'un objet culturel, le livre .Mais cette mission s'accompagne d'impératifs commerciaux. L'activité éditoriale suppose de lourds investissements financiers, qu'il faut rentabiliser. L'éditeur se trouve forcé d'opérer une sélection parmi les livres qui lui sont proposés, et de rentabiliser ses choix. Alfred DOBLIN a écrit : "l'éditeur doit garder un oeil sur l'auteur et l'autre sur le public, mais son troisième oeil -celui de la sagesse- doit rester fixé sur son tiroir-caisse .

C'est "l'hypertrophie de la fonction commerciale" de l'édition (selon le terme d'ALFU (1)) que dénoncent les auteurs depuis quelques années. La sélection des manuscrits s'effectue de plus en plus selon le critère de rentabilité économique, leur qualité n'entre plus toujours en ligne de compte. "Un manuscrit est condamné à se trouver de plus en plus considéré comme une marchandise ordinaire. Pour le transformer en livre, objet de

(1) ALFU.-Lettre ouverte d'un auto-édité.

de consommation, l'éditeur doit avoir la conviction commerciale qu'il en vendra un nombre suffisant d'exemplaires pour amortir son coût de production et en tirer un bénéfice", écrit Serge LIVROZET. (1)

Aujourd'hui, l'éditeur ne peut plus se permettre de produire à perte des livres qui ne se vendent pas, notamment les livres de réflexion, d'accès difficile. Certains éditeurs conservent cependant des collections déficitaires "pour le plaisir", selon la devise de GRASSET, ou pour garder bonne conscience, selon François COUPRY. Il y a, dans les maisons d'édition, de moins en moins de place pour la littérature d'auteur, surtout depuis la généralisation de la pratique des livres sur commande après une étude de marché.

C'est pourquoi, les éditeurs orientent les auteurs littéraires vers le système de l'édition à compte d'auteur, en leur proposant de contribuer à l'édition de leur ouvrage. "Vous savez que les Editeurs demandent une contribution aux Poètes" est la formule habituelle de l'un d'eux, spécialisé dans l'industrie florissante du compte d'auteur.

"Edition à participation", "Association auteur-éditeur", quelle que soit la terminologie utilisée, l'auteur qui souhaite éditer ses oeuvres n'a pas le choix dans certains domaines, notamment la poésie. On lui propose donc de fabriquer son livre, dont on lui vend d'avance un certain nombre d'exemplaires. Quelles que soient les perspectives de promotion que l'on offre à l'auteur

(1) Les Lettres Libres , n°4 , Janvier Février 1983 , p.1-

(annonces de presse, messages radiodiffusés), il est rare que l'éditeur prenne la peine d'assurer une diffusion en librairie sérieuse aux exemplaires restés à sa charge.

La technique utilisée connaît des variantes. On organise un prix littéraire (le prix François Villon par exemple), dont les gagnants seront édités. Aux autres, on proposera une édition payante. Comme il faut souvent acquitter une participation financière pour être admis à concourir, l'éditeur est assuré de rentrer dans ses fonds. Ou bien, on propose pour une somme modique, l'achat d'une ou quelques pages dans une "anthologie poétique" ou une revue.

Ces contrats représentent souvent une véritable escroquerie financière et morale. Des auteurs naïfs sont amenés à engager des sommes considérables, hors de proportion avec le service rendu. Par flatterie, on leur fait croire que leur manuscrit est d'une grande valeur littéraire, alors qu'il n'a parfois pas même été lu.

Le magazine " LIRE ", lors d'une enquête sur le compte d'auteur a fait parvenir à la PENSEE UNIVERSELLE, une de ces maisons spécialisées dans le compte d'auteur, le manuscrit d'un roman reprenant à deux reprises quelques pages de romans célèbres accompagnées du nom des auteurs, et comprenant quelques lignes diffamatoires sur le Chef de l'Etat. Il a aussi envoyé un recueil de poèmes déjà édités par la PENSEE UNIVERSELLE en 1979. Les deux manuscrits ont été acceptés par la maison, moyennant " participation", ce qui tend à prouver que si tous les manuscrits sont acceptés, aucun n'est lu (1).

(1) LIRE, n° 87 , Novembre 1982.

Les éditeurs à compte d'auteur publient n'importe quoi, pourvu que l'auteur soit disposé à en assurer l'édition. Si on n'a jamais vu de compte d'auteur anonyme, c'est que ces auteurs attachent plus d'importance à voir leur livre publié, à n'importe quel prix, qu'à la qualité de leur texte.

L'auteur ne bénéficie jamais comme chez un éditeur normal, des avis d'un conseiller littéraire. Cela aboutit à discréditer toute littérature publiée à compte d'auteur.

Le C.A.L.C.R.E. (Comité des Auteurs en Lutte Contre le Rackett de l'Edition) qui rassemble des auteurs échaudés par le compte ou le "mécompte d'auteur" demande la création d'une commission d'enquête sur le problème.

Face au dirigisme de l'édition traditionnelle, et à l'absence de tout contrôle dans l'édition à compte d'auteur, l'auto-édition permet à un auteur de s'exprimer en toute liberté, mais l'oblige, s'il veut réussir, à une très grande rigueur.

L'auto-édition est le fait d'un auteur qui édite et diffuse lui même son propre livre. "Nous exerçons un droit naturel ... Tous les contrats d'édition... commencent par un paragraphe explicitant la cession de ce droit par l'auteur à l'éditeur. Nous sommes tout simplement ceux qui n'ont pas cédé leurs droits". (1) C'est la définition que donne l'Association des Auteurs Auto-édités, qui évalue à 2 ou 3000 le nombre d'auteurs-éditeurs en France.

(1) L'auto-édition, n°13, Février 1983, p:1

Les auteurs-éditeurs ont des ancêtres célèbres, jugés parfois un peu encombrants. RESTIF de la BRETONNE, apprenti-typographe à Auxerre, puis imprimeur à Paris, a imprimé pour lui même plus de 200 ouvrages, en volant des caractères dans les ateliers où il travaillait. Après avoir payé l'imprimeur d' "Ainsi parlait Zarathoustra", NIETZSCHE n'en a vendu que 7 exemplaires. Plus proches de nous, RIMBAUD, PROUST, SAINT-JOHN PERSE, MONTHERLANT et beaucoup d'autres...

- Qui a intérêt à s'auto-éditer ?

A cette question, Jean GUENOT répond paradoxalement : des écrivains déjà connus . Marcel PAGNOL avait déjà un public pour ses pièces de théâtre et ses films lorsqu'il a décidé d'auto-éditer ses romans auto-biographiques, pour lesquels les éditeurs ne lui offraient qu'un faible pourcentage de droits d'auteur. Le Docteur SOUBIRAN avait publié à compte d'auteur chez Privat le tome 1 de sa célèbre série "Les hommes en blanc" pour lequel il a obtenu le prix Théophraste Renaudot, avant d'éditer lui même la suite. Il a actuellement vendu 2,5 millions d'exemplaires de cette série.

L'auto-édition se révèle également rentable dans certains secteurs particuliers, où un public existe dont les besoins ne sont pas ou peu pris en considération par l'édition traditionnelle.

C'est la cas de livres visant un marché régional, ainsi que de livres techniques qui peuvent trouver un circuit spécifique de distribution .M.ROUSSEAU ,auteur d'un code de la route pour les usagers,a vendu sa brochure dans les écoles de conduite et a aujourd'hui un quasi-monopole dans ce domaine.

Certains genres littéraires se prêtent bien à l'auto-édition : roman policier,science-fiction,bande-dessinée. La bande dessinée en est un terrain privilégié .L'auteur donne à son album une présentation définitive,il n'éprouve pas le besoin de s'adresser à un éditeur qui se contenterait de réaliser la page de titre. Le découpage en planches simplifie les problèmes de composition.La seule limite technique peut être constituée par l'impression en couleurs,qui suppose l'intervention de spécialistes.

Les tirages dans ce secteur sont très élevés,et les albums sont souvent imprimés en Espagne à peu de frais.

L'auto-édition a apporté la prospérité à de nombreux auteurs de bandes dessinées qui s'étaient déjà assurés un public par l'intermédiaire de revues spécialisées : FRED,UDERZO, GOTLIB,Claire BRETECHER...Un gros diffuseur indépendant : BDiffusion, diffuse dans ce domaine les petits éditeurs et les auto-éditeurs.

On voit que dans le cas de la bande dessinée,la décision d'auto-édition est déterminée par le produit auquel elle aboutit. De même certains textes n'ont pas vocation à devenir des livres. Dans cette hypothèse,comme dans celle où l'ouvrage vise uniquement un micro-milieu très défini,on peut dire que l'auto-édition n'est plus une alternative à l'édition traditionnelle,mais un phénomène parallèle,qui répond à d'autres besoins.

- Ce qu'apporte l'auto-édition -

L'auteur-éditeur est dans une situation de parfaite indépendance morale. Aucun éditeur, aucun conseiller littéraire ne dicte ses propos. Une indépendance financière conforte cette liberté d'écriture. Le seul obstacle qu'il puisse craindre est l'auto-censure qu'il s'inflige.

Les modes de diffusion généralement artisanaux, les démarches que doivent souvent effectuer les lecteurs pour obtenir un ouvrage auto-édité, permettent à l'auteur-éditeur d'entretenir des contacts suivis avec son public. C'est le fameux "feed back" du lecteur à l'auteur, qui existe rarement dans les structures éditoriales classiques. Tous les auteurs-éditeurs reconnaissent l'enrichissement qu'il leur procure.

De même l'auteur qui publie chez un éditeur éprouve souvent le sentiment d'être dépossédé de son livre. Après les remaniements et les mutations physiques qu'apporte l'impression, son oeuvre lui paraît étrangère. Cette frustration est abolie, lorsque l'auteur prend en charge toutes les phases de l'édition de l'ouvrage.

Jean GUENOT a souligné à de multiples reprises le caractère complet de ce travail, "rude mais passionnant". Après avoir publié une soixantaine de livres dans différentes maisons d'édition, notamment des romans policiers sous le pseudonyme d'Albert SIGUSSE, il a pris en 1973 la décision d'éditer lui même un recueil d'entretiens avec CELINE. Il a depuis publié un certain nombre de romans qui gravitent souvent autour du monde de

l'édition, et un "guide pratique de l'écrivain" dont un chapitre est consacré à l'auto-édition.

C'est un auteur-éditeur que l'on peut qualifier d'autarcique. Il compose lui même ses livres, et procède à leur imposition. A partir des films, un imprimeur réalise le tirage en offset, généralement à 1000 exemplaires. Puis Jean GUENOT plie les feuilles, assemble les cahiers, les coud (avec une couseuse de 1911, achetée d'occasion), et colle lui même les couvertures. Il diffuse ses ouvrages par correspondance ou par dépôt en librairie.

Malgré son exceptionnelle réussite, J. GUENOT ne cache pas que l'auto-édition est un travail difficile. Il faut acquérir une certaine compétence technique afin de choisir en toute connaissance de cause les modalités d'impression du livre, et d'être capable de faire les corrections d'auteur. Il ne faut pas négliger les risques financiers de l'entreprise.

Enfin, il faut s'armer de courage. Le premier chapitre du roman de J GUENOT " Jalmince" fait apparaître le héros, Albert Sigusse, vendant ses livres dans le métro entre un violoniste aveugle et une marchande de bijoux en fer. Les passants qui s'arrêtent lui donnent de l'argent mais refusent de prendre le livre ou s'en débarrassent dans la première corbeille venue. En deux heures, Sigusse totalise 10 exemplaires vendus dont 9 seront retrouvés dans la poubelle voisine.

Les auteurs-éditeurs devraient donc toujours garder

en mémoire les conseils donnés par J.GUENOT : (1)

"Que faut-il pour s'éditer ? ,dans l'ordre :

- un sens de la valeur marchande de ses propres textes
- l'idée du marché spécifique des livres qu'on écrit, ainsi
qu'un profil de la clientèle
- une écriture lisible
- un peu d'originalité dans les contenus (pas trop)
- de la persévérance
- du sang froid
- un peu d'inventivité et une aptitude à décider rapidement
- une bonne résistance à l'insulte
- de la place pour stocker
- un second métier qui limite les risques et qui permette
de ne pas avoir à travailler toujours sans filet
- un peu de capital (le prix d'une voiture neuve)

(1) Ecrire, guide pratique de l'écrivain ,p: 218

Dans un premier temps,une approche de l'évolution récente de l'auto-édition en France,et de sa réalité en 1983 peut-être tentée.On examinera les problèmes posés par l'auto-édition en tant que système individuel de production,pour envisager ensuite l'apparition récente de structures regroupant les auteurs,qui visent à sortir l'auto-édition de la marginalité.

Chapitre I : Tentative d'analyse de l'autoédition en France.

Une approche du phénomène de l'auto-édition en France peut être tentée à partir de l'analyse de la Bibliographie de la France, qui recense tous les ouvrages parvenus à la régie du Dépôt Légal de la Bibliothèque Nationale. Il a paru intéressant d'étudier deux périodes différentes, ce qui permet d'esquisser une évolution de l'auto-édition sur quelques années.

L'analyse comparative porte sur deux périodes de 12 semaines, du 3 Janvier au 2 Mars 1979, et du 12 Janvier au 30 Mars 1983. En choisissant la même époque de l'année, on évite que les fluctuations saisonnières que connaît le marché de l'édition ne faussent l'étude. L'écart de temps est suffisamment important pour permettre une comparaison significative. Il s'est trouvé limité par le fait que, si l'auto-édition à titre individuel n'est pas un phénomène récent, l'information des auteurs en ce qui concerne notamment l'obligation de dépôt légal s'est singulièrement développée depuis quelques années. La création de l'Association des Auteurs Auto-édités, par exemple ne date que de 1976.

Une évaluation quantitative reste cependant difficile. On ne peut en effet évaluer la proportion d'auteurs-éditeurs qui ne déposent toujours pas leurs livres, ignorant souvent l'existence même du Dépôt Légal. On peut toutefois noter que le pourcentage de livres auto-édités par rapport au nombre total de notices analysées a augmenté en 1983.

- en 1979

nombre de livres auto-édités : 138

nombre de notices analysées : 3951

soit : 3,49 %

-en 1983

nombre de livres auto-édités : 290

nombre de notices analysées : 6208

soit : 4,67 %

Il est impossible de déterminer si cette augmentation importante, eu égard à la faiblesse du rapport, signifie que davantage d'écrivains ont recours à l'auto-édition ou simplement qu'un plus grand nombre d'auteurs-éditeurs dépose. De plus, ces chiffres sont à nuancer selon le critère adopté pour déterminer la qualité d'auteur-éditeur de l'auteur d'un livre. Seules ont été retenues en effet les notices où le nom de l'auteur de l'ouvrage était identique à celui de l'éditeur. Or un certain nombre d'auteurs-éditeurs éditent leurs livres sous leur propre nom, tout en utilisant un pseudonyme comme nom d'auteur. L'auteur-éditeur peut d'autre part prendre un nom social pour son activité d'édition, ou publier dans un collectif. On peut penser que cette dernière hypothèse est de plus en plus fréquente, de nombreux auteurs se regroupant dans de petites coopératives d'auto-édition. Le nom de l'éditeur sera dans ce cas celui du collectif.

Un certain nombre d'auteurs-éditeurs échappe ainsi forcément au recensement. C'est pourquoi on ne peut se montrer catégorique quant aux conclusions à tirer des résultats obtenus. Cependant l'analyse semble pouvoir être menée dans deux directions. Il s'agit de l'étude des sujets traités par les ouvrages auto-édités, et de la répartition géographique de l'auto-édition. Il pourra enfin, être intéressant de calculer le temps moyen écoulé entre la date d'édition d'un livre auto-édité et la date de dépôt légal, comme entre la date du dépôt et le recensement du livre par la Bibliographie de la France.

1) Analyse par sujets des ouvrages auto-édités.

Cette analyse s'appuie sur le cadre de classement de la Bibliographie de la France pour la partie "livres" qu'on trouvera reproduit en annexe. Elle indique le nombre d'ouvrages auto-édités relevé dans chaque domaine pour la période considérée.

	1979	1983
-Généralités	1	-
-Philosophie, psychologie	2	14
-Religion, théologie	3	6
-Sciences Sociales		
.sociologie, statistiques	-	2
.sciences politiques, économie politique	4	4
.droit, administration publique		
prévoyance, aide sociale, assurances	1	4
.art et science militaires	-	1
.ethnographie, moeurs & coutumes, folklore	2	1
-Linguistique, philologie	2	4
-Sciences Pures		
.mathématiques	2	3
.astronomie, physique	-	3
.chimie	-	1
.sciences de la terre	1	2
.biologie	1	1
-Sciences Appliquées		
.Sciences médicales, Hygiène publique	-	6
.Technologie. Industries. Métiers	1	8
.Agriculture, élevage, chasse, pêche	1	3
.économie domestique	-	1
.commerce. communications. transports	1	2
-Arts, jeux et sports		
.urbanisme, architecture, arts, photographie, cinéma, musique, radio télévision	18	13
.divertissement, jeux, sports	2	4
-Littérature		
.histoire et critique littéraires	1	2
.poésie	31	80
.théâtre	1	3
.roman	9	27
.essais. Varia. Oeuvres complètes & choisies	15	16
-Géographie, Histoire		
.géographie, voyages, monographies régionales	9	4
.histoire. Biographies	30	75

Des chiffres de 1979, on peut dégager un certain nombre de secteurs importants de l'auto-édition qu'il est possible d'affirmer d'après l'examen des titres des ouvrages. Il s'agit, tout d'abord des essais, dont on ne peut rien dire, les titres étant peu parlants, et souvent sans grand rapport avec le contenu.

La part de romans n'est pas négligeable, mais les recueils de poésie sont beaucoup plus nombreux. La poésie est le secteur où il est le plus difficile de trouver un éditeur traditionnel. Ces recueils sont parfois illustrés : eaux-fortes, lithographies, sérigraphies, auquel cas ils portent la signature de l'artiste, et tirés à quelques dizaines d'exemplaires. Il s'agit alors de véritables livres d'art, à diffusion très limitée, sinon confidentielle. Il n'y a effectivement nul besoin de passer par l'intermédiaire d'un éditeur.

Dans le domaine des arts, quelques ouvrages traitent des techniques artistiques, mais la plupart sont consacrés aux curiosités artistiques d'une ville ou d'une région, à l'architecture d'une église ou d'un château. Il s'agit de petits guides touristiques, desquels on peut rapprocher les petites monographies locales (généralement inférieures à 100 pages) décrivant un site, un village ou un département, qui constituent l'essentiel de la classe "Géographie, voyages, monographies régionales".

Le secteur "Histoire-biographies" fait une place importante aux autobiographies : souvenirs d'enfance, de guerre..., aux biographies historiques : ancêtre, personnage marquant d'une région, et aux généalogies.

Mais les études historiques au niveau du village ou du canton, voire du département occupent une place prépondérante.

On peut considérer que, à côté de la poésie, les études locales sont un secteur privilégié de l'auto-édition. En fait, l'auto-édition s'impose souvent à l'auteur ; à moins qu'un éditeur régional ne s'intéresse à son ouvrage. Le caractère purement local de ces études rebute les grands éditeurs parisiens. Mais, comme il s'agit généralement d'un petit livre à faible tirage, l'auteur pourra prendre en charge son édition sans trop de frais et de problèmes matériels. Il trouvera facilement un imprimeur et, vivant souvent sur les lieux de son étude, il sera mieux à même de le diffuser sur place à une clientèle concernée par le sujet.

Ces ouvrages d'érudition locale, souvent le fruit de recherches passionnées, qui ne seraient jamais connues sans la ténacité de leur auteur, dans la mesure où ils sont l'expression de particularismes régionaux, ont un intérêt culturel capital. Dans ce cas, l'auto-édition est un nécessaire contrepoids au centralisme éditorial.

Cependant, ces entreprises d'auto-édition, si elles sont nombreuses, sont essentiellement des phénomènes individuels, isolés, limités à une étude.

A côté de l'auto-édition militante, qui réussit à faire parler d'elle, il existe donc, une auto-édition silencieuse, qui produit des ouvrages ponctuels, mais qui correspondent à un besoin réel du public par suite de défaillances éditoriales.

En comparant les chiffres de 1979 et ceux de 1983, on voit s'esquisser un certain nombre d'évolutions. En 1983, il y a approximativement deux fois plus de notices d'ouvrages auto-édités (290 contre 138). Il suffit donc de multiplier par deux les chiffres obtenus en 1979 dans chaque catégorie pour savoir si la répartition des livres par sujets est similaire.

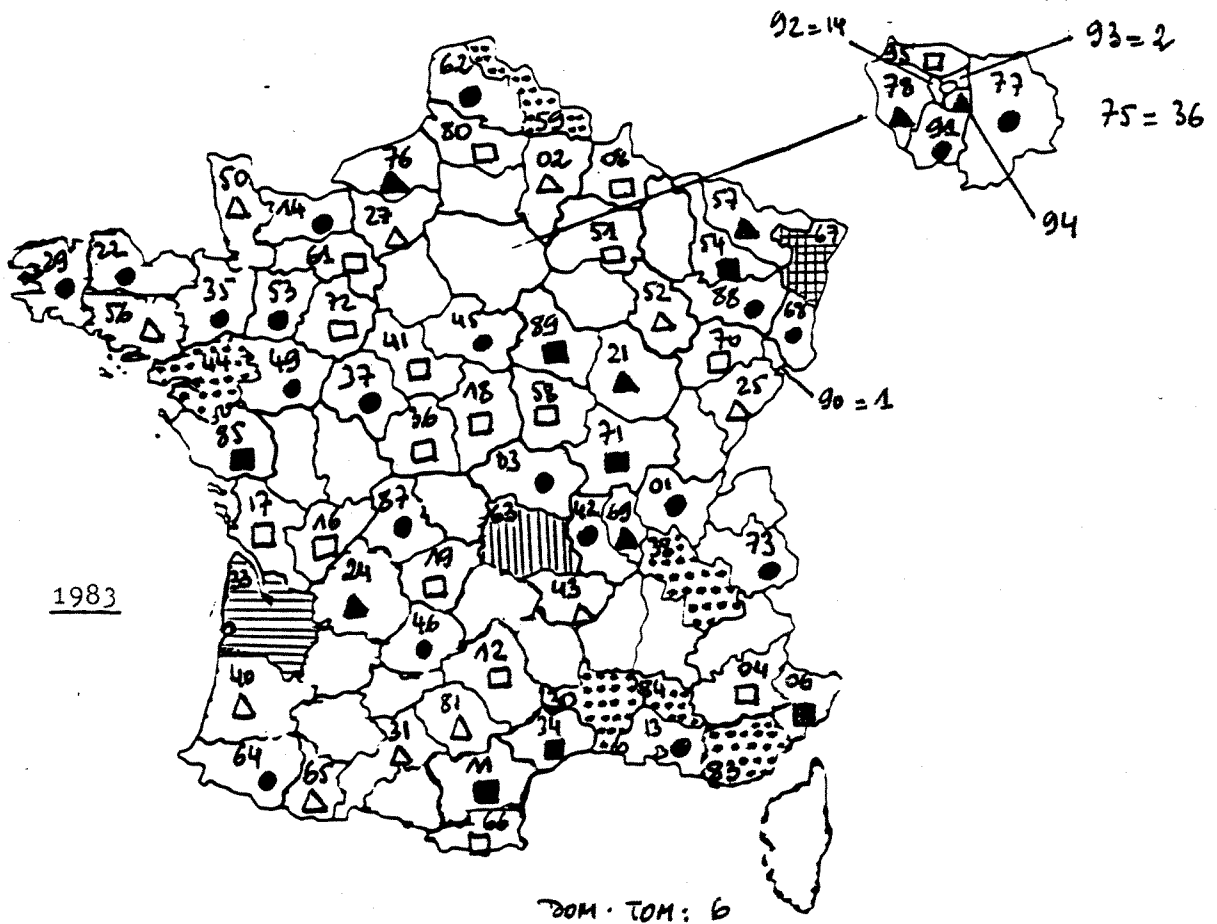
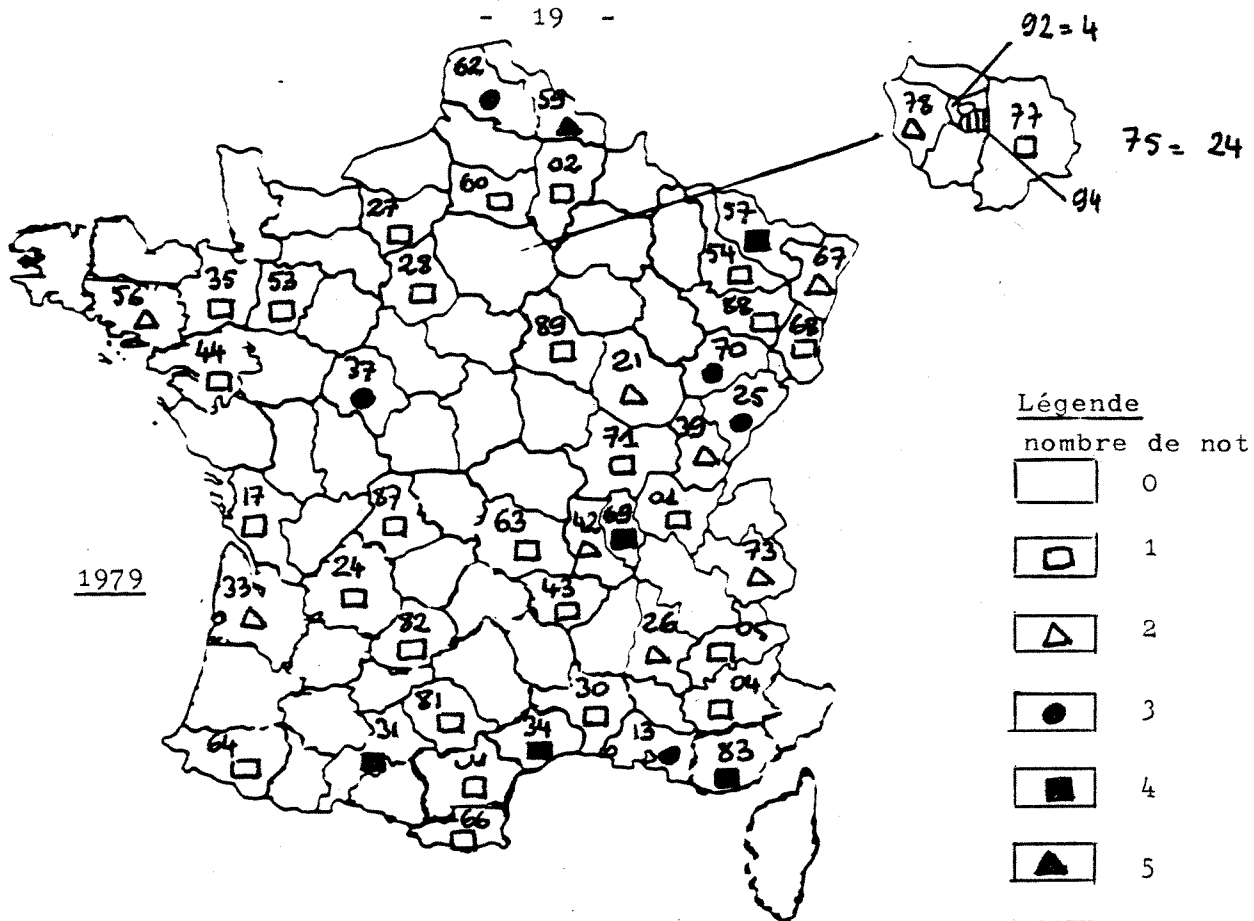
On constate que le nombre de livres publiés en philosophie-psychologie augmente plus que proportionnellement. Il en va de même pour les sciences pures et les sciences appliquées : 7 titres pour ces deux secteurs en 1979, 30 en 1983. On assiste dans ce cas à une démultiplication des rubriques utilisées, ce qui semble indiquer une plus grande variété de production. Ces chiffres montrent un accroissement des sujets spécialisés, mais la stabilité des sciences sociales tend à nuancer ce mouvement. Les domaines traditionnellement privilégiés par les auteurs-éditeurs sont aussi en expansion. La part prise par la poésie, le roman et l'histoire a augmenté de façon importante. L'examen des titres du secteur histoire permet de constater qu'il s'agit toujours du même type d'ouvrages. L'histoire locale représente encore un secteur considérable.

Cependant, la part prise par les essais a régressé. Le nombre des études portant sur les arts et la géographie a également diminué de façon spectaculaire. Il semble donc se produire, mis à part le cas de l'histoire, une régression sensible des travaux d'intérêt local, au bénéfice des travaux scientifiques au sens large du terme.

2) La répartition géographique de l'auto-édition.

Dans le cas d'un livre auto-édité, la Bibliographie de la France fait mention dans la zone d'édition de l'adresse complète de l'auteur-éditeur. Cela peut constituer également un critère de la qualité d'auteur-éditeur, puisque dans le cas d'un éditeur classique, seule la ville du lieu de publication est indiquée. Les notices portant la mention [s.l.] : sans lieu, ont cependant été retenues dans la mesure où le nom de l'éditeur correspondait à celui de l'auteur. Elles sont d'ailleurs peu nombreuses 12 en 1979 (sur 138) et 4 en 1983 (sur 290). Il est rare qu'un auteur-éditeur, s'il souhaite se constituer une clientèle, omette de faire figurer son adresse sur son livre.

Ce cas mis à part, on peut, toujours à partir des notices examinées, établir une carte géographique de l'auto-édition.



S'il semble difficile de dégager des pôles régionaux, on peut constater que Paris, eu égard à sa force d'attraction dans le monde de l'édition, fournit un très petit nombre d'auteurs -éditeurs.

-En 1979, sur 138 auteurs-éditeurs, 24 sont à Paris, soit 17,39 %

-En 1983, sur 290 auteurs-éditeurs, 36 sont à Paris, soit 12,41 %

Le pourcentage a diminué en 1983, tandis que les chiffres de la Région Parisienne, également faibles, restaient stables. Le nombre d'auteurs-éditeurs des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts de Seine, de Seine St Denis, du Val de Marne et du Val d'Oise était de 13 en 1979, et est de 30 en 1983 -soit respectivement 9,42 % et 10,34%. La légère augmentation peut s'expliquer par le mouvement de dépeuplement de la capitale.

Tout se passe comme si l'abondance de la production éditoriale tenait les auteurs-éditeurs à l'écart de cette région. De plus, l'activité d'auto-édition peut être compromise par la densité de l'habitat. Il faut de la place pour une imprimante ou une couseuse, ainsi que pour stocker des livres.

3) Le dépôt légal et le recensement des livres auto-édités.

A) L'écart entre la date d'édition et celle du dépôt légal.

Bien que le dépôt légal se fasse normalement en même temps que la mise en vente du livre, cette prescription n'est pas toujours respectée, d'autant plus que la vente d'un ouvrage auto-édité reste souvent confidentielle. Quand le dépôt légal a été effectué l'année où le livre a été édité, on indiquera dans la colonne du nombre d'années : 0. Quand il s'agit de l'année suivante, on indiquera : 1, etc...

	1979		1983	
nombre d'années	nombre notices	%	nombre notices	%
0	100	72,46	186	64,13
1	18	13,04	47	16,20
2	7	5,07	14	4,82
3	-	-	5	1,72
4	1	0,72	1	0,34
5	1	0,72	-	-
6	-	-	2	0,68
7	1	0,72	-	-
8	-	-	-	-
9	1	0,72	1	0,34
10	1	0,72	-	-
dépôt légal imprimeur sans date	8	5,79	34	11,72

On constate une certaine rapidité dans le dépôt des ouvrages auto-édités : 85,50 % en 1979 et 80,33 % en 1983 ont été déposés au plus tard l'année suivant leur parution. Ceci fait penser que les auteurs-éditeurs sont conscients de l'obligation de déposer et apprécient peut-être l'annonce de la publication de leur livre dans la Bibliographie de la France. Mais une proportion assez importante de la production, et qui paraît s'accroître, n'est connue que par l'intermédiaire du dépôt légal de l'imprimeur.

B) Le délai de traitement du livre déposé.

Il s'agit de savoir si les livres auto-édités parvenus au dépôt légal sont signalés dans la Bibliographie de la France assez rapidement pour ne pas défavoriser l'auteur-éditeur par rapport à un éditeur traditionnel, et pour lui offrir cette publicité gratuite - dont l'impact, même s'il est très limité, peut se faire sentir lorsqu'il ne s'agit que de quelques centaines d'exemplaires.

nombre d'années	1979			1983		
	date de dépôt légal	nombre notices	%	date de dépôt légal	nombre notices	%
0	1979	02	1,44	1983	-	-
1	1978	80	57,97	1982	138	47,58
2	1977	38	27,53	1981	64	22,06
3	1976	5	3,62	1980	54	18,62
4	1975	4	2,89	1979	-	-
5	1974	1	0,72	1978	-	-
dépôt légal		8	5,79		34	11,72
imprimeur sans date						

Le délai de recensement n'a guère évolué entre 1979 et 1983. Ce délai étant d'un minimum de 6 mois pour tous les ouvrages en provenance du dépôt légal qui ne posent pas de problèmes particuliers d'identification (les romans par exemple), les ouvrages auto-édités paraissent sur un plan d'égalité avec les livres issus de l'édition traditionnelle. Comme la vente d'un livre auto-édité se fait très lentement, ce délai ne doit guère nuire à sa promotion.

Chapitre II : Le système de production

L'auteur-éditeur doit successivement faire face aux problèmes d'impression et de diffusion de son livre .Il existe toutefois des organismes qui peuvent prendre en charge certaines étapes du processus d'auto-édition.

1) L'Impression

Des considérations techniques déterminent les caractéristiques du futur livre. Les problèmes financiers doivent être résolus, après quoi il faut procéder à certaines formalités.

-A- Les problèmes techniques.

-Le tirage-

Son manuscrit en main ,l'auteur qui souhaite s'autoéditer doit tout d'abord envisager le chiffre du tirage de son ouvrage. Tous les auteurs ayant écrit sur le sujet recommandent de ne pas être trop ambitieux. Les espoirs de vente doivent être soigneusement étudiés en fonction du public visé : une plaquette de poèmes ne se vendra pas à plus de quelques centaines d'exemplaires. On conseille généralement 1000 exemplaires pour le premier tirage d'un essai ou d'un roman. Un ouvrage traitant d'un sujet pointu et s'adressant à un public déterminé pourra cependant être tiré à plusieurs milliers d'exemplaires.

-Les techniques d'impression.

Le tirage détermine le choix de la technique d'impression. La forme imprimante la moins coûteuse est le stencil tiré sur duplicateur. Elle peut être intéressante pour de petits tirages, de poèmes par exemple. J. GUENOT explique (1) que la colonne imprimée d'un poème étant peu large, on pourra même taper sur un stencil deux pages côte à côte, à condition d'être très attentif aux problèmes d'imposition. La linotypie utilisant une composeuse-fondeuse (le clavier de la machine appelle des matrices de lettres qui s'assemblent automatiquement et permettent d'obtenir une composition fondue par lignes entières de texte) est une technique aujourd'hui abandonnée par les imprimeurs. Mais on peut encore, toujours d'après J. GUENOT (2) trouver une linotype d'occasion pour 10.000 Frs et une machine pour le tirage pour 15 à 20.000 Frs. La technique la plus courante aujourd'hui est l'impression offset.

L'auteur-éditeur qui ne dispose pas d'une machine offset de bureau, d'une composeuse lui permettant de réaliser lui-même ses films ou des services discrets d'un atelier intégré dans une entreprise, s'adressera à un imprimeur qui assurera toutes les étapes de la fabrication de son livre : photocomposition, éventuellement maquette de texte ou de couverture, impression, et collage ou brochage.

(1) Ecrire, guide pratique de l'écrivain, p.204

(2) L'âne, n°9, Mars/Avril 1983.

-Le choix d'une présentation-

Dans la limite des possibilités techniques de l'im-
-primeur qu'il aura choisi, l'auteur devra prendre un certain
nombre de décisions ,déterminant la présentation de son futur
livre,et tout d'abord le format.Il lui faudra choisir,ensuite,
un caractère et un corps,déterminer l'emplacement des caractères
gras et maigres.

Le choix du papier est également capital.Un papier ordi-
-naire de 72 grammes donnera un livre de qualité médiocre.Un pa-
-pier dit "bouffant" de 80 ou 90 grammes étoffera un manuscrit
un peu sec et contribuera à donner au livre un aspect " profes-
-sionnel".

Reste le problème de la couverture.Une couverture en
plusieurs couleurs,ou illustrée,rendra le livre beaucoup plus
attrayant,mais gonflera la facture de façon importante : il
faudra établir une maquette,etc...Le prix de cette couverture
peut finalement égaler celui du tirage.La même observation
peut être faite pour les illustrations figurant à l'intérieur
du livre.Les auteurs-édités peuvent rarement se permettre un
livre relié,mais le brochage ouvre encore deux options:brochage
au fil ou thermocollage,beaucoup moins cher.

L'auteur peut enfin décider de procéder à un premier
tirage limité,de qualité bien supérieure qui constituera l'édi-
-tion originale..Ce sont les "exemplaires de tête",et il est
souvent plus facile de vendre un petit nombre d'exemplaires

d'un livre beau et cher, que des centaines d'exemplaires d'un livre bon marché.

-B- Les problèmes financiers.

-Le coût de l'impression-

Le choix d'un imprimeur par l'auteur sera bien souvent conditionné par le montant du devis qu'il lui aura établi. Il est recommandé de s'adresser à un imprimeur de moyenne envergure : l'équipement d'un "imprimeur de cartes de visite" ne pourra faire face au tirage d'un livre à un millier d'exemplaires, tandis qu'un gros imprimeur dédaignant cette petite opération, risque d'imposer de longs délais et d'en négliger la qualité.

Il faut présenter à l'imprimeur un descriptif précis du livre et exiger un devis détaillé. Demander leurs tarifs à plusieurs imprimeurs permet à ce stade de se livrer à des comparaisons. Les prix peuvent varier du simple au triple, dit-on.

Pour tenter d'évaluer le coût de l'impression d'un ouvrage, je me suis placée dans la situation d'un auteur-éditeur néo-phyte, muni d'un manuscrit (fictif) d'un roman comprenant 150 pages dactylographiées à raison de 25 lignes par page et 60 signes par ligne, soit 225.000 signes. J'ai demandé un devis pour un tirage de 1000 exemplaires à 10 imprimeurs, en précisant le format désiré (environ 14 x 22,5 cm).

La plupart m'ont répondu qu'ils ne pouvaient faire aucun devis avant d'avoir étudié mon manuscrit, qu'il m'était bien difficile de leur présenter.

Deux d'entre eux m'ont cependant fourni un chiffre qui comprend le prix du papier. Le premier propose un papier de 72 grammes, et une couverture noir et blanc collée, pour un coût de 17.200 à 18.840 Frs, selon la technique d'impression utilisée. Celle correspondant au prix le plus élevé rend plus facile un éventuel retraitage.

La seconde évaluation plus indicative estime entre 22.000 et 25.000 Frs l'impression de mon oeuvre sur papier bouffant de 90 grammes et pour ce prix m'offre une couverture en deux couleurs.

Le magazine TELERAMA s'est livré à une enquête similaire(1). Il évalue l'impression d'un ouvrage d'à peu près même dimension, soit 140 pages, de façon détaillée (ce que je n'ai pu obtenir).

-Photocomposition : 200.000 signes à 16 Frs le mille
= 3.200 Frs

-Maquette (couverture + 144 pages de texte à 15 Frs la page) = 2.400 Frs

-Photogravure et impression "une couleur"
144 pages sur papier bouffant de 80 grammes
couverture sur papier couché de 250 grammes
Format 13,5 x 21 cm
= 15.000 Frs

-Brochage cousu-collé, 1000 exemplaires à 1 Fr 97
= 1.970 Frs

22.570 Frs
+ TVA 7 %

TTC : 24.149,90 Frs

(1) TELERAMA n° 1735 , 16 au 22 Avril 1983, p.VII.

Pour le même ouvrage, Serge LIVROZET propose environ 20.000 Frs (cf Chapitre III). TELERAMA offre en outre un certain nombre d'adresses d'imprimeurs susceptibles de regarder un auteur-éditeur avec sympathie.

On voit que les chiffres obtenus se situent approximativement entre 17 et 25.000 Frs. Un écart assez considérable, mais qui est loin d'aller du simple au triple.

-Le financement de l'impression-

Avant même de songer à faire imprimer son livre, l'auteur-éditeur devra être sûr de pouvoir financer l'opération. Il est habituel de payer l'imprimeur en trois versements : 20 à 30 % à la commande ou aux épreuves, 20 % au bon à tirer, et le reste à la livraison.

S'il n'a pas assez d'économies, l'auteur pourra essayer de financer son livre par souscription de personnes sympathisantes ou intéressées par le sujet traité. On pense rarement à solliciter le mécénat d'entreprise, mais il est parfois intéressant. Pour son étude sur les pénitents de Sartène, une vieille tradition religieuse corse, Didier GIROUD-PIFFOZ après avoir obtenu de S. LIVROZET un devis de 33.000 Frs pour 1000 exemplaires, l'a financé pour 7.500 Frs par souscription, et pour le reste par la générosité d'entreprises (Chanel, Waterman, Mercedes-Benz France et Arjomari se sont manifestés) -(1)-

On peut regretter que les bourses attribuées aux auteurs

(1) Les Lettres Libres, n°4, Janvier-Février 1982, p8.

par le Centre National des Lettres ne soient pas accessibles aux auteurs-éditeurs -(allocation d'année sabbatique :97.000 Frs, bourse de création :54.000 Frs, et bourse d'encouragement: 35.000 Frs) .

Une des conditions à remplir pour les obtenir est d' "être un auteur de fiction, de poésie, de théâtre, d'expression française, dont les textes ont déjà fait l'objet de publications à compte d'éditeur..." Il en va de même pour la bourse de créa-
-teur-résident attribuée conjointement par le C.N.L. et le C.I.R.C.A. (Centre International de Recherche, de Création et d' Animation). Christian MONCEL, auteur-éditeur qui avait postulé pour l'obtention de cette bourse en 1981 se l'est vu refuser.

A la suite d'une demande d'explication, le Ministre de la Culture a répondu que les ressources financières du C.N.L. "pro-
-viennent de redevances parafiscales acquittées notamment par les maisons d'édition françaises professionnelles. Ceci implique qu'il soit tenu compte des responsabilités que doivent prendre les en-
-treprises éditoriales en matière de publication. De ce fait, seu-
-les les demandes émanant d'auteurs publiés par un éditeur pro-
-fessionnel assumant intégralement la charge financière de l'opé-
-ration sont considérées comme recevables..." (1)

(1) Livres différents , n°6 Automne 1981 , p14 et 15.

-Le prix du livre-

Depuis le Loi du 10 Août 1981, le prix d'un livre doit être indiqué par l'éditeur et imprimé sur la couverture. Les Lettres Libres expliquent que la nouvelle réglementation du prix imposé ne défavorise pas forcément l'auteur-éditeur par rapport aux grands éditeurs. (1)

D'une part, bien sûr, l'éditeur qui tire à un plus grand nombre d'exemplaires obtient un prix de revient unitaire bas. Mais l'auteur-éditeur ayant peu de frais généraux peut choisir un coefficient multiplicateur inférieur. Si l'on prend l'hypothèse d'un livre dont le prix est fixé à 48 Frs, le grand éditeur peut se permettre un coefficient de 4, ce qui lui donnera un coût unitaire de 12 Frs. Ce prix lui donne la possibilité d'offrir un livre de qualité (par ex. cousu) donc concurrentiel.

De plus, avec ce système, l'éditeur ne peut pas fixer un prix de vente très bas, dans la mesure où il ne sait pas à l'avance s'il sera compensé par un nombre de ventes élevé.

La détermination du prix de vente de son livre est un équilibre à réaliser par l'auteur-éditeur qui souhaite rentrer dans ses fonds. Il lui faut d'abord calculer le nombre réel d'exemplaires mis en vente, c'est à dire soustraire du tirage le service de presse, les exemplaires d'auteur, et la passe. Puis il ajoutera aux frais d'impression les frais de déplacement, de publicité, d'expédition engagés pour la diffusion de son livre et son propre bénéfice. Il ne reste plus qu'à effectuer la division, pour obtenir le prix d'un exemplaire.

(1) Les Lettres Libres , n°4 , Janvier-Février 1983 , p.7.

-C- Les formalités.

Un certain nombre de formalités sont à accomplir avant la mise en vente de l'ouvrage.

-Le copyright-

Le copyright doit obligatoirement figurer sur le livre, en principe au dos de la page de titre, et mentionner le nom de l'éditeur et la date d'édition. Il identifie le propriétaire des droits patrimoniaux, et lui réserve le droit exclusif d'exploitation de l'oeuvre. L'auteur-éditeur doit donc mettre le copyright à son nom. Cela lui donne notamment la propriété des films ayant servi au tirage offset de son livre.

-L'I.S.B.N.-

L'attribution du numéro I.S.B.N. d'identification du livre doit être demandée à l'A.F.N.I.L. (Agence francophone pour la numérotation internationale du livre). Le numéro obtenu doit obligatoirement figurer sur l'ouvrage, et sera mentionné par l'auteur sur ses catalogues, brochures publicitaires...

-Le Dépôt Légal-

Enfin, 48 heures avant la mise en vente, ou 3 jours si l'expédition se fait par voie postale, l'auteur doit adresser au titre du dépôt légal son ouvrage, en 4 exemplaires, à la Régie du Dépôt légal de la Bibliothèque Nationale, et un exemplaire à celle du Ministère de l'Intérieur, accompagnés à chaque fois de trois exemplaires d'un formulaire que l'on peut se procurer au Cercle de la Librairie. L'envoi se fait en franchise postale.

2) La diffusion

Les auteurs-éditeurs s'accordent à reconnaître que la diffusion est le principal problème de l'auto-édition. L'auteur doit décider des modalités de diffusion de son livre, et tenter de soutenir la vente par la promotion de l'ouvrage dans les médias. Des propositions ont été faites visant à instaurer un nouveau système de distribution dont pourraient bénéficier les petits éditeurs et les auteurs-éditeurs. A moyen terme, des problèmes de stockage se posent, ainsi que des échéances fiscales.

-A- Les modes de diffusion.

-vente par l'intermédiaire d'un diffuseur-

Depuis quelques années, de petits diffuseurs, souvent couplés avec une petite maison d'édition, avec un rayon d'action régional, se sont fait une place sur le marché. Ils se chargent généralement aussi de la diffusion d'oeuvres auto-éditées.

On peut citer DIFFUSION DIFFERENTE créée en 1981, pour "promouvoir l'audience et le travail de recherche et de création culturelle effectué par les éditeurs artisans et auteurs-éditeurs, auprès des professionnels du livre (journalistes, écrivains, libraires, éditeurs, etc...) ainsi qu'auprès du public au travers des diverses manifestations ayant un rapport avec le livre ou l'artisanat régional". Cette association couvre aujourd'hui 50 départements dans le Sud de la France. DISTIQUE est un organisme de distribution également spécialisé dans les livres "différents".

ALTERNATIVE DIFFUSION est sans doute la plus importante de ces entreprises. Elle est née il y a 10 ans, ainsi que les EDITIONS ALTERNATIVES, et la Librairie PARALLELE. Les trois organismes étaient dirigés par la même équipe qui s'est scindée il y a deux ans.

Aujourd'hui, ALTERNATIVE DIFFUSION diffuse de petites maisons d'édition, y compris les EDITIONS ALTERNATIVES, et des auteurs-éditeurs. Pour assurer ses services, elle prend 55 % du prix du livre, ce qui constitue un pourcentage habituel. Elle dispose de cinq représentants qui circulent sur une région déterminée. Elle travaille avec environ 600 libraires, répartis sur toute la France, mais aussi en Belgique, Suisse et au Québec. Les libraires retiennent 35 % du prix de vente.

ALTERNATIVE DIFFUSION ne se contente pas de diffuser les ouvrages auto-édités, mais lorsqu'elle est pressentie par un auteur, elle est à même de lui donner des conseils pratiques sur l'aspect physique à donner à son livre. Son catalogue regroupe aujourd'hui environ 1000 titres. Il s'enrichit chaque mois d'une vingtaine de nouveautés, principalement dans les secteurs des sciences humaines, du cinéma, du livre pour enfant, ou de la vie pratique, mais plus rarement en littérature.

-vente en librairie-

L'auteur-éditeur peut tenter de vendre par l'intermédiaire des libraires. Les clients potentiels ayant eu connaissance de l'existence du livre s'adresseront assez naturellement

à leur libraire pour se le procurer. Mais celui-ci risque de ne pas prendre la peine de se renseigner sur un éditeur inconnu pour passer une commande ponctuelle.

Aujourd'hui les éditeurs traditionnels fournissent pour l'essentiel les libraires selon la pratique de l'envoi d'office. Il sera donc difficile à l'auteur-éditeur d'obtenir d'un libraire qu'il prenne en dépôt quelques exemplaires de son livre. Et s'il y parvient, il n'est pas certain que ces exemplaires seront offerts à la vente dans les mêmes conditions qu'un ouvrage sortant de chez un grand éditeur. Il ne faut pas négliger les points de vente dont la clientèle spécifique peut être intéressée par le contenu du livre. Ainsi un livre sur la voile trouvera sa place dans un magasin d'articles de sport.

Cette forme de distribution suppose des démarchages répétés et parfois humiliants. Dans "Ecrire ,guide pratique de l'écrivain", J. GUENOT raconte les refus grossiers de libraires à qui il proposait ses ouvrages. En tout état de cause, le libraire qui accepte un livre en dépôt prendra généralement 33 % du prix de vente.

-vente par correspondance-

La vente par correspondance évite ces déplacements. Elle sera alimentée par la publicité faite par l'auteur autour de son livre (tracts, annonces dans la presse), éventuellement par le bouche à oreille, et par l'envoi d'une documentation

présentant le livre à des clients potentiels. Il peut s'agir d'un bref résumé, d'un extrait ou d'une "prière d'insérer" rédigé à l'intention de la presse. Le descriptif doit mentionner l'adresse à laquelle on peut se procurer l'ouvrage et le numéro de compte bancaire ou postal de l'auteur.

C'est ainsi que procède J. GUENOT, qui envoie un catalogue, présentant son dernier ouvrage à environ 8000 personnes qui lui ont déjà acheté des livres. La difficulté, pour l'auteur dont c'est le premier livre, est évidemment de constituer ce fichier d'une clientèle future. L'auteur devra se munir de boîtes cartonnées ou d'enveloppes à bulles (plus onéreuses) pour l'expédition de son livre.

Le tarif postal préférentiel pour les livres et imprimés a été supprimé par l'administration des postes le 13 Janvier 1969. L'envoi d'un livre en France coûte donc paradoxalement plus cher que vers l'étranger, l'Union Postale Universelle maintenant un tarif privilégié. Depuis Juin 1983, l'expédition d'un livre selon son poids, et emballage compris coûte au tarif ordinaire :

poids	régime intérieur	régime international
moins de 250 gr	6,30	3,10
moins de 500 gr	9,20	4,75
moins de 1 Kg	13,10	8,00
moins de 2 Kg	19,00	11,10
moins de 3 Kg	24,60	16,65
(en Francs)		

-vente directe-

La vente directe, faute de moyens, est souvent le mode de diffusion privilégié des auteurs-éditeurs : vente aux amis, à un cercle plus ou moins large de relations.

Ce système, s'il s'appuie sur une opération de promotion de l'ouvrage, peut s'avérer très efficace. Il peut s'agir de l'organisation d'une séance de signatures dans une librairie, d'expositions-vente dans les entreprises, de causeries sur le livre dans les établissements d'enseignement ou des clubs privés.

C'est ainsi que Bernard MAGNOULOUX a vendu son livre auto-édité "Pionnier du nouvel âge", témoignage d'un ancien adepte de Moon, en donnant des conférences sur les sectes religieuses modernes (1). Il faut encore noter ici l'importance du créneau commercial dans lequel s'insère le sujet du livre, qu'il faut savoir exploiter pour susciter les ventes.

Certains salons permettent à l'auteur-éditeur d'exposer et de vendre ses oeuvres. Depuis trois ans, l'Association des Auteurs Autoédités a un stand au Salon du Livre et permet à ses membres d'y présenter leurs livres.

Le Salon du Livre Méconnu s'est tenu pour la première fois en Février 1982 dans le cadre de la Foire des Collectionneurs, et rassemblait une trentaine d'auteurs. L'expérience s'est renouvelée en Janvier 1983 avec, cette fois, une centaine de participants : quelques groupements associatifs, de petites maisons d'éditions, des revues marginales, des auteurs à compte d'auteur et des auteurs-éditeurs. En échange d'une participation aux frais,

(1) Livres différents, n°1, Mai 1980, p. 14-15

ils disposent d'une table où exposer leurs oeuvres.

Le règlement intérieur interdisait dans son article 4 les oeuvres ayant un caractère politique. C'est pourquoi "Les Lettres Libres" (cf Chapitre III) ont refusé de participer à cette manifestation. "Comment, écrit S. LIVROZET, un Salon du Livre Méconnu peut-il oser stipuler noir sur blanc une telle réserve, alors, précisément, que la plupart des livres méconnus le sont pour des raisons politiques" (1). Cette restriction, toutefois, ne devrait pas être reprise dans le prochain règlement.

L'O.R.I.L. (Organisation, Réalisation, Idées, Loisirs), société dont la vocation est d'organiser ce genre de manifestations vient, en effet, de reprendre la responsabilité du salon. Elle a décidé de le dissocier de la Foire des Collectionneurs. Jusqu'à présent, le salon bénéficiait de la promotion faite pour la Foire, mais cette indépendance devrait lui donner plus d'efficacité.

Le nombre des exposants devrait augmenter : 150 à 180 pour le prochain salon prévu pour les 7 & 8 Octobre 1983. Les nouveaux organisateurs cherchent, avec un salon de petite envergure, très ciblé, à démontrer qu'on peut contourner les circuits commerciaux en place.

(1) Les Lettres Libres, Janvier, Février 1983, n°4, p.7

-Les Bibliothèques d'oeuvres non diffusées (BOND)

Les BOND ont été créées en 1976 pour permettre la lecture ,hors circuit commercial,d'oeuvres qui n'ont pas fait l'objet d'une publication.Ce système peut donc intéresser la frange de l'autoédition qui n'a pas l'ambition de produire des livres.Il en existait initialement 10 en France : à Paris,Nantes,Bordeaux,Mâcon, Strasbourg...Elles reçoivent tous types de manuscrits et les prêtent à tous lecteurs.Cependant,le dépôt se faisant en un seul exemplaire,elles ne permettent qu'une consultation sur place et excluent le prêt à domicile.L'entreprise semble aujourd'hui périlcliter.

L'énumération qui précède des différentes possibilités qui s'offrent à l'auteur-éditeur pour vendre son livre ne doit pas faire penser que ces méthodes s'excluent les unes les autres.Il est,au contraire,souhaitable pour une diffusion efficace que l'auteur s'appuie sur plusieurs techniques choisies en fonction du profil de son ouvrage.

C'est ainsi qu'Alain DURET a mené à bien entre la fin 1977 et début 1979,l'édition en 1000 exemplaires de son roman "A lireuse",sur la vie quotidienne d'un jeune professeur.En quelques mois,il est parvenu à épuiser son tirage,ce qui représente un succès exceptionnel pour un ouvrage de fiction .

Enseignant lui même,il a proposé son livre par correspondance à 700 anciens élèves dont 150 ont acheté un exemplaire. Il a également sollicité le réseau de ses amis et relations.

Quelques diffuseurs bénévoles répartis dans des endroits "stratégiques" : établissements où il avait exercé..., ont vendu chacun plusieurs dizaines d'exemplaires.

A.DURET étant engagé syndicalement et politiquement, une centaine d'exemplaires a été vendue par l'intermédiaire d'organisations militantes : syndicats d'enseignants, association de parents d'élèves, et sections locales du Parti Communiste. A.DURET s'était auparavant adressé, en vain, à l'organisme de distribution de ce Parti. De même, la présentation de son ouvrage à la Fête de l'Humanité lui a été refusée.

Il s'est également adressé aux Bibliothèques, notamment aux bibliothèques municipales des villes à sensibilité communiste.

Enfin, à l'origine, quelques exemplaires du livre ont été déposés dans six librairies. Les ventes sont restées symboliques, (25 livres en 4 mois), jusqu'à la parution de comptes-rendus dans "Le Monde de l'Education" et l'Humanité. Ces articles ont eu pour conséquence d'augmenter les ventes en librairie et les commandes individuelles, mais ont aussi fait "boule de neige" dans la presse; et ont entraîné la participation d'A.DURET à des débats et des séances de signatures.

Cette réussite (au moment où il établissait le bilan de son auto-édition, une importante commande est parvenue, à laquelle il ne pouvait plus faire face), s'est soldée par un équilibre financier. Elle a été due à une soigneuse étude de marché préalable, et à une utilisation adéquate et diversifiée des modes de diffusion.

-B - La promotion du livre.

La promotion peut s'effectuer par voie publicitaire : tracts, affichettes disposées à des endroits stratégiques... Les annonces par voie de presse sont extrêmement chères. Il est conseillé de n'avoir recours à la presse générale qu'à la suite d'un compte-rendu du livre, paru dans la même publication. Selon J. GUENOT: "la publicité ne fait pas vendre un livre, à moins qu'il n'y ait déjà eu un article de critique sur lui"⁽¹⁾. Ce procédé peut activer les ventes de façon spectaculaire. On peut, cependant, envisager des annonces dans la presse régionale, si le livre vise un marché local, ou dans des publications spécialisées liées au sujet de l'ouvrage.

On peut également penser aux revues consacrées à l'édition "marginale". Les rubriques "pêle-mêle" des "LETTRES LIBRES", "vient de paraître" de "l'Autoédition", revue de l'A.A.A., la "sélection de livres" de LIVRES DIFFERENTS signalent la parution de livres auto-édités. "LIVRES DIFFERENTS" publie en outre tous les ans un "répertoire de l'édition artisanale et alternative" qui recense, entre autres les auteurs-éditeurs, et peut constituer un moyen de se faire connaître.

Mais la parution d'un compte-rendu d'un ouvrage dans la presse est encore un moyen infaillible de le vendre. Il ne faut pas se faire d'illusions sur les chances de se voir cité dans la presse. Les critiques sont submergés d'ouvrages à lire et n'accordent souvent que peu d'intérêt aux livres auto-édités. Pour les solliciter, l'auteur consacre généralement une partie de son tirage au

(1) Ecrire, guide pratique de l'écrivain, p.212

"service de presse", c'est à dire à l'envoi aux critiques de presse d'un exemplaire de son ouvrage, accompagné du "prière d'insérer". Le prière d'insérer doit être particulièrement soigné, et neutre, dans la mesure où beaucoup de journalistes l'utilisent pour rédiger leur critique, ce qui leur épargne parfois la lecture de l'ouvrage. On peut, d'ailleurs, leur rendre la pareille en reprenant les termes d'une critique élogieuse dans une annonce publicitaire.

J. GUENOT conseille de n'envoyer à la presse le prière d'insérer accompagné d'un bon à retourner pour obtenir le livre, ce qui permet de réaliser de substantielles économies. Dans le même ordre d'esprit, il convient de sélectionner les périodiques auxquels on adresse un service de presse en fonction du profil de l'ouvrage.

-C- Les problèmes de distribution.

La distribution, transfert matériel du livre, est, dans le cas de livres auto-édités, un problème individuel réglé au coup par coup. Quand la vente se fait par l'intermédiaire d'un diffuseur, il prend aussi en charge la distribution. Lorsque l'auteur-éditeur s'adresse à un libraire, ou pratique la vente par correspondance, ou la vente directe, il assure lui même la distribution.

Certaines propositions ont été émises pour organiser un type de distribution dans lequel pourraient s'insérer les petits éditeurs, les éditeurs de province, les artisans et les auteurs-éditeurs.

On a par exemple envisagé l'institution d'un service public de distribution ,créé ex-nihilo ou par transformation d'un réseau existant (Interforum,Hachette).La mise en place de N.M.P.P. du livre,calquées sur le système qui existe pour la presse,a aussi été évoquée.

Le rapport PINGAUD-BARREAU proposait un projet d'ensemble de distribution du livre,basé sur deux structures.Un organisme national de routage ,"la coopérative nationale de messagerie du livre" aurait assuré le transport des livres des éditeurs vers les détaillants,et les retours.Un ensemble de coopératives régionales de distribution et de diffusion,aurait offert tous les services de distribution et de diffusion,soit le stockage,la gestion et le réassort des livres,la prospection de la clientèle, les commandes,la gestion des comptes,etc...Ce service coopératif aurait pu intégrer les petits éditeurs,voire les auteurs-éditeurs sans les défavoriser.Le projet a ,cependant,été rejeté.

Dans "Livres différents" (1) ,Jean-Marie CARITE propose encore une structure originale de distribution.Des Halles départementales du livre,en relation informatique avec les distributeurs nationaux,permettraient un accès immédiat aux catalogues et l'enregistrement groupé des commandes.Tout ceci devrait"permettre sans difficulté qu'une commande passée dans l'après-midi soit livrée le lendemain matin par le moyen du transport nocturne par train et cela en n'importe quel point de France".

(1) Livres différents -n°11-Hiver 1982-1983, p.22

- D - Le stockage.

Stocker des livres prend de la place, et beaucoup d'auteurs-éditeurs n'envisagent pas le problème avant d'être matériellement obligés de trouver une place aux 1000 exemplaires de leur livre sorti de chez l'imprimeur. De plus, un livre auto-édité se vend très lentement. Vendre quelques centaines d'exemplaires d'un roman dans l'année suivant sa parution est un grand succès. Une vente inférieure au service de presse n'est pas exceptionnelle.

Il faudra donc prendre certaines précautions pour la conservation des invendus.

Le stockage doit se faire à l'abri de la lumière, et dans de bonnes conditions thermiques et hygrométriques.

-E- La fiscalité de l'auteur-éditeur.

Le régime fiscal général des auteurs est prévu aux articles 92 et 93.1. quater du Code Général des Impôts. Les produits des droits d'auteurs perçus, lorsqu'ils sont intégralement déclarés par des tiers -l'éditeur en l'occurrence-, sont assimilés à des traitements et salaires.

Les auteurs qui échappent à cette définition sont assujettis au régime des bénéfices non commerciaux (BNC), auquel cas, la base de l'impôt est constituée par l'excédent des recettes totales sur les dépenses nécessitées par l'exercice de la profession. Selon l'article 93.1, ces dépenses déductibles sont, notamment, le loyer d'un local professionnel, ou certains amortissements.

Cette possibilité de déduire certains frais suppose, sous le régime de la déclaration contrôlée, la tenue d'un livre-journal avec le détail des recettes et des dépenses. Ces dispositions s'appliquent aux auteurs-éditeurs.

L'article 261.4.5°. prévoit spécifiquement le cas des auteurs-éditeurs : "sont exonérées de la T.V.A....les prestations de service et les livraisons de biens effectuées dans le cadre de leur activité libérale par les auteurs des oeuvres de l'esprit." L'auteur-éditeur ne peut donc répercuter la T.V.A. sur ses ventes, mais il doit la payer à l'imprimeur pour les travaux de composition et d'impression, au taux de 7 %, quand ces travaux concernent des livres au sens de l'article 279.c. du C.G.I. (les annuaires, par exemple, échappent à cette définition et sont taxés à 18,6 %).

Enfin, si l'auteur-éditeur a retiré un profit considérable il peut (article 100 bis al.1 du CGI) demander l'étalement de ses bénéfices imposables sur trois exercices fiscaux.

3) L'auteur-éditeur assisté.

Nous avons évoqué jusqu'ici les problèmes de l'auteur dans son circuit individuel d'auto-édité. Mais il existe aussi des firmes commerciales qui prennent en charge certaines étapes de l'auto-édition. Aux Etats-Unis, deux sociétés se spécialisent dans l'impression de livres auto-édités. En France, une entreprise récente donne des conseils techniques et commerciaux aux auteurs-éditeurs.

-A- Les pratiques américaines.

ADAMS PRESS à Chicago et HARLO PRINTING COMPANY à Detroit sont deux sociétés d'imprimerie. La documentation détaillée qu'elles fournissent aux auteurs-éditeurs intéressés par leurs services explique que leur activité ne se confond pas avec celle d'un éditeur. Elles ne publient pas de livres sur la base d'un contrat d'édition, et ne pratiquent pas non plus le compte d'auteur ("vanity press" aux Etats-Unis). Elles précisent que tous les droits d'exploitation d'un livre imprimé par leurs soins sont la propriété exclusive de l'auteur. De même tous les exemplaires de son livre lui appartiennent.

Chacune de ces maisons offre aux auteurs-éditeurs un certain nombre de prestations suivant un programme "à la carte", qui comprend l'étude technique du manuscrit, son impression en offset ou linotypie, l'envoi d'épreuves à l'auteur, la livraison du livre à son domicile, et les démarches administratives, pour l'obtention du copyright.

HARLO PRESS propose, en outre, de se charger de l'envoi du service de presse et des "prières d'insérer" aux journaux pour lesquels l'auteur en a fait la demande, et de concevoir et imprimer des brochures publicitaires. L'auteur est libre d'opter pour tout ou partie de ces services.

Le fait que ces firmes se soient spécialisées dans les ouvrages auto-édités donne aux auteurs la garantie d'une grande qualité technique. Une imprimerie de moindre envergure et qui ne serait pas habituée à ce type de travaux ne pourrait probablement pas offrir ce choix de caractère, de papier de texte, ou de couverture, dont des échantillons sont fournis avec toute documentation. Enfin, la dimension de ces sociétés leur permet de pratiquer des tarifs très intéressants pour les auteurs-éditeurs.

Toutes deux proposent, par ailleurs, un guide à l'usage de ceux qui souhaitent se lancer dans l'auto-édition. Il s'agit de : "How to publish your own book" de L.W. MUELLER, directeur de HARLO PRESS, et "How to publish, promote and sell your book: a guide for the self-publishing Author", de Joseph.V. GOODMAN pour ADAM PRESS. Ce dernier donne un grand nombre de conseils pratiques sur l'impression et la promotion du livre auto-édité. A en juger par les exemples, fournis par ces entreprises, de livres imprimés par leurs soins, les "How to book", (comment j'ai perdu x kilogs, comment devenir millionnaire) représentent une branche prospère de l'auto-édition, ainsi que les livres religieux, tandis que ADAM PRESS se spécialise plutôt dans les livres généalogiques.

L'auteur-éditeur américain dispose de nombreuses agences commerciales prêtes à prendre en charge, moyennant une substantielle rémunération, la promotion de son livre. Il peut également acheter des "mailing lists", listes d'adresses répertoriées en fonction du sujet de son livre, auxquelles envoyer un descriptif de l'ouvrage; on achète également des lots d'enveloppes adressées à des libraires.

-B- S.O.S. MANUSCRITS.

En créant S.O.S MANUSCRITS en 1980, Michel DANSEL s'inspirait de la pratique courante aux Etats-Unis des conseillers littéraires. Auteur lui même, il se proposait "d'aider à écrire" en révisant les manuscrits. Il s'agissait principalement d'une entreprise de "rewriting".

Depuis, SOS MANUSCRITS a diversifié ses activités. C'est devenu une petite maison d'édition, qui a ouvert récemment une branche auto-édition.

Les prestations offertes aux auteurs comprennent tout d'abord une étude des débouchés du livre en fonction de l'environnement de l'auteur et de ses capacités d'exploiter cet environnement. Prenant l'exemple d'un plongeur sous-marin, M. DANSEL explique que, même réécrit, son manuscrit n'aurait pas intéressé un éditeur traditionnel. Par contre, l'auteur étant connu dans son milieu professionnel, il existait un marché spécifique pour ce livre. Dans ce cas, il a conseillé l'auto-édition qui peut faire gagner à l'auteur plus d'argent que le circuit classique.

Le texte est ensuite remanié par les spécialistes de SOS MANUSCRITS : corrections, parfois réécriture. L'auteur est conseillé sur le tirage, le choix du corps, du papier, de la couverture. De même, les épreuves seront relues conjointement par l'auteur et son conseiller. Cette aide technique contribue à produire un livre de qualité, et de facture professionnelle.

SOS MANUSCRITS intervient, enfin, au moment du service de presse. L'entreprise aide l'auteur à sélectionner les journaux que son livre peut intéresser et lui fournit les adresses personnelles des critiques.

Sur le coût de cette prise en charge globale de l'édition, M.DANSEL reste assez évasif. "La moitié environ de ce que j'espère faire gagner à mes clients par la vente de 1000 exemplaires, vendus 60 Francs".(1) Il reste à savoir si l'analyse de marché est toujours assez efficace pour que l'auteur, y ayant consacré ses économies, ne se retrouve pas, son beau livre en mains, totalement démuné pour en soutenir la promotion.

(1) TELERAMA, N° 1735, 16 au 22 Avril 1983, p.VIII.

Chapitre III : Vers des structures collectives

On assiste depuis quelques années à un phénomène de regroupement des auteurs-éditeurs, qui contribue à faire d'une auto-édition jusqu'alors marginale, juxtaposition de cas isolés, un mouvement d'une ampleur aujourd'hui considérable.

Ces groupements peuvent prendre deux formes. La première, de type syndical ou associatif, réunit les auteurs qui entendent défendre leurs droits, qu'il s'agisse de leurs droits d'auteurs en général ou de leur condition d'auteurs-éditeurs. Deux mouvements synthétisent ces aspirations. Mais, on voit aussi apparaître de nouvelles structures d'auto-édition, de type coopératif. Nous présenterons les deux organismes qui, par leur importance, mettent le mieux en évidence cette évolution.

1) Les auteurs-éditeurs s'unissent pour défendre leurs droits.

-A- Le Syndicat des Ecrivains de Langue Française (S.E.L.F.)

La création du S.E.L.F. en 1976 a concrétisé la nécessité, ressentie par de jeunes auteurs déçus par les éditeurs, d'un organisme qui défende les droits des écrivains face aux toutes puissantes maisons d'édition. Lucien BODARD, Yves NAVARRE, Marie CARDINAL, Jean GUENOT, furent parmi les huit fondateurs. "Le S.E.L.F. a pour objectif de défendre individuellement et collectivement

les auteurs face aux éditeurs et aux diffuseurs, comme face aux pouvoirs politiques et administratifs". Il souhaite arriver à la reconnaissance à part entière du métier d'écrivain, c'est pourquoi il a choisi une forme syndicale pour mener son action.

Beaucoup de membres du S.E.L.F. sont aujourd'hui des "nègres", catégorie d'écrivains particulièrement maltraités dans les structures éditoriales actuelles. Mais Jean GUENOT en fut le second président, et Mathias LAIR, l'actuel président, issu du compte d'auteur, est lui aussi auteur-éditeur. C'est dire, outre le fait que l'auto-édition ne gagnerait pas à se couper du reste de ceux qui écrivent, que l'action du S.E.L.F. concerne aussi les auteurs-éditeurs.

Une partie de l'activité du S.E.L.F., cependant, est consacrée à l'amélioration de la loi du 11 Mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, surtout en ce qui concerne les contrats d'édition. Dans ce domaine, le S.E.L.F. réclame la diminution de la passe, une répartition plus juste des droits annexes, et une plus grande rigueur dans les redditions de compte des éditeurs. Le syndicat a participé, dans un premier temps, à l'élaboration du contrat type de 1977 réalisé conjointement par le Syndicat National de l'Edition (S.N.E.) et la Société des Gens de lettres.

Ce contrat type ayant été dénoncé par les auteurs, le S.E.L.F. a proposé la création du Conseil Permanent des Ecrivains (C.P.E.), qui depuis 1979, rassemble les représentants des différentes sociétés d'écrivains en un interlocuteur unique face aux éditeurs, producteurs, et pouvoirs publics. C'est ainsi que

le C.P.E. a négocié avec le S.N.E. la mise au point du Code des Usages en matière d'édition, signé le 5 Juin 1981.

Le S.E.L.F. tente aussi d'obtenir des pouvoirs publics des améliorations de la situation de l'écrivain. Son action s'est surtout portée sur les problèmes fiscaux, sur la retraite complémentaire, la formation permanente, l'assurance chômage, et la sécurité sociale (1).

Il a soumis des propositions à Pierre-François RACINE, conseiller d'Etat, pour son rapport récent sur la couverture sociale et la fiscalité des écrivains. Il veut parvenir à ce que les écrivains puissent vivre de leur plume sans obligatoirement exercer un second métier.

Le S.E.L.F. édite un journal bimestriel "ECRIVAINS" et publie des dossiers spécialisés (sur la Sécurité Sociale, le compte d'auteur).

(1) Rappelons qu'aux termes du Décret du 25 Octobre 1977, les cotisations versées à l'Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs (AGESSA) sont "calculées en pourcentage du montant brut des droits d'auteur versés à l'auteur directement ou indirectement.

On entend par droits d'auteur la rémunération au sens des articles 35 & 36 de la loi susvisée du 11 Mars 1957, afférente à la cession par l'auteur de ses droits sur son oeuvre et versée soit directement à l'auteur ou ses ayants-droits, soit sous forme de redevance à un tiers habilité à les recevoir".

Au sens du décret, les auteurs-éditeurs ne perçoivent pas de droits d'auteur. Ils ne peuvent donc pas cotiser à l'AGESSA. L'auteur-éditeur, pour être couvert par la Sécurité Sociale, se trouve virtuellement obligé d'avoir une autre profession.

B) L' Association des Auteurs Auto-édités (A.A.A.)

L'A.A.A. a été fondée en 1976 par Abel CLARTE, son actuel président, et d'autres auteurs-éditeurs. Elle regroupe "les écrivains qui assument eux-mêmes la responsabilité financière de leurs oeuvres et les aléas de la distribution". Il s'agit d'une association selon la loi de 1901, qui vise, en rassemblant les auteurs-éditeurs, sans aucun critère de sélection, à leur donner plus de poids pour "réhabiliter aux yeux des critiques, des media et du public le livre édité (imprimé et lancé) par son propre auteur". C'est donc un organisme juridique, sans but lucratif, même s'il rend par ailleurs certains services à ses adhérents.

Aujourd'hui, l'A.A.A. compte environ 300 adhérents, qui se recrutent notamment dans les professions médicales et enseignantes. On a parfois prétendu qu'il s'agit d'un groupement peu dynamique, mais il attire aussi des personnes jeunes, ayant édité dans le circuit "normal" avant d'en venir à l'auto-édition (des scientifiques en particulier). L'examen de son catalogue et de sa revue "l'Auto-édition" permet de constater, qu'en effet, les membres de l'A.A.A. publient dans des genres éclectiques.

A chacun de ses membres, l'A.A.A. offre un "guide du petit poète désireux de s'éditer tout seul" qui décrit le parcours de l'auteur-éditeur. Elle fournit, en outre, des explications sur les démarches officielles à effectuer, comprenant les règles du dépôt légal, d'attribution d'un ISBN, les problèmes d'indication du prix, la fiscalité...

Elle communique une liste établie de façon empirique d'imprimeurs signalés par des adhérents, auxquels ils ont donné

satisfaction tant au niveau du prix que, de la qualité du service. L'A.A.A. tient cette liste à jour, mais ne communique pas les tarifs pratiqués par ces imprimeurs. Elle disposerait aussi d'une "liste noire" d'imprimeurs déconseillés. Elle donne, enfin, des adresses de libraires acceptant des dépôts de livres auto-édités.

L'Association signale régulièrement les ouvrages édités par ses membres. Jusqu'en 1979, elle le faisait dans le " Catalogue de l'Association des Auteurs-autoédités", mais depuis la création de son bulletin trimestriel en 1980, le catalogue y est intégré.

Le but principal de l'A.A.A. reste de promouvoir la cause de l'auto-édition, sans pour autant remettre en cause le système éditorial classique. "Il est normal, légitime, naturel, que les éditeurs qui prennent tous les risques à propos d'un auteur ou d'une oeuvre, bénéficient du profit qui doit couronner toute entreprise. Mais la rentabilité ne coïncide par nécessairement avec l'originalité et la valeur".

Il s'agit de donner aux livres auto-édités des chances égales aux autres. Elle veut donc obtenir que les points de vente, libraires comme grandes surfaces, leur consacrent un rayon. Elle souhaite un meilleur accueil des bibliothèques de toutes catégories qui pourraient contribuer à les faire connaître du public, ainsi qu'à plus long terme, la création d'une bibliothèque consacrée aux ouvrages auto-édités.

Au plan de la distribution, elle préconise un nouveau régime dans lequel les auteurs-éditeurs pourraient s'insérer et bénéficieraient des mêmes conditions qu'une maison d'édition. Elle réclame également le rétablissement d'un tarif postal spécial pour les imprimés.

Elle s'efforce enfin d'obtenir une plus grande ouverture des media au livre auto-édité qui souffre de la fréquente confusion avec un livre publié à compte d'auteur .Elle voudrait, par exemple qu'une chaîne de télévision consacre une émission aux auteurs auto-édités, et que les critiques de presse accordent plus d'attention à leurs livres.

En dehors de ces améliorations portant sur l'information et la diffusion, l'A.A.A. a des projets ambitieux. Elle envisage l'édition d'un annuaire-répertoire de l'auto-édition. Cet ouvrage ouvert librement à tous les écrivains auto-édités leur permettrait de présenter leur travail : éléments biographiques, titres publiés, genre... Les annonces seraient -en partie- payantes; l'autre partie pourrait être prise en charge par l'A.A.A. grâce à une subvention qu'elle espère obtenir du ministère de la Culture. Ceci reste encore à l'état de projet. Le problème actuel est de trouver un nombre minimal de personnes intéressées.

Il est certain que compte-tenu de l'audience de l'A.A.A., la réalisation de ce répertoire permettrait d'avoir une approche sans précédent de la situation de l'auto-édition en France. La seule entreprise de cet ordre qui existe actuellement est le répertoire de l'édition artisanale et alternative publié par "LIVRES DIFFERENTS" à la suite d'une étude de Jean-Marie BOUVAIST sur la "nouvelle édition", qui recense en 1983 une quarantaine d'auteurs-éditeurs.

Un autre projet de l'A.A.A. est la création d'un crédit culturel à l'auto-édition, actuellement à l'étude à la Direction du livre. Cette aide prendrait la forme de prêts à faible intérêt, représentant une partie du coût d'un ouvrage auto-édité. L'attribution du prêt serait précédée d'une enquête sur la solvabilité

de l'auteur, ce qui devrait constituer l'unique critère de sélection. L'A.A.A. n'exclut pas que des imprimeurs ou de petits éditeurs puissent en bénéficier.

Mais elle craint que cette forme de mécénat public n'impose à terme une sélection à caractère idéologique. C'est pourquoi, Abel CLARTE suggère qu'on ne soumette aucun texte (1). "Les tendances, la nature, le contenu de l'ouvrage projeté devraient être et rester absolument ignorés des commissions attribuant les prêts".

Outre l'inconvénient d'une sélection uniquement fondée sur des considérations économiques (solvabilité du postulant), ce serait là un principe difficile à appliquer. D'autre part, il ne paraît pas choquant qu'un organisme accordant un prêt soit informé du contenu du livre qu'il aide ainsi. Mais A. CLARTE ajoute : "le rôle de chacun des membres de la commission serait de parrainer un candidat et de veiller au respect -en gros- d'une proportion idéologique des attributions de prêts" ! On voit mal dans ce cas comment ils pourraient effectivement ignorer le contenu des ouvrages, et cela aboutirait à leur conférer des prérogatives bien plus importantes que celles redoutées par l'A.A.A.

Pour faire entendre la voix de l'auto-édition, et tenter de concrétiser tous ses projets, l'A.A.A. sollicite constamment les media. Et il est rare que le problème de l'auto-édition soit évoqué dans la presse sans référence à l'A.A.A. Son bulletin consacre d'ailleurs régulièrement une colonne à "l'auto-édition et les media". Elle a créé un prix qui récompense le critique ayant le plus parlé de livres auto-édités au cours d'une année.

(1) L'Auto-édition n° 7-8 Oct 1981 p.1.

Enfin, l'A.A.A. est membre du Conseil Permanent des Ecrivains et participe à son conseil d'administration et aux travaux des commissions spécialisées. Le Conseil Permanent des Ecrivains a repris certaines des revendications de l'A.A.A., notamment le retour à un tarif postal pour les imprimés et l'instauration de la transparence éditoriale (qui serait l'obligation légale de préciser sur un ouvrage le mode et l'auteur du financement).

2) De nouvelles structures d'auto-édition.

-A- Les Auteurs Associés.

L'inspiration première de cette coopérative d'auteurs-éditeurs semble avoir été une conférence de Jacques DARCANGES, donnée au Salon du Livre en avril 1981. Faisant d'abord le bilan de la situation du livre en France, il constatait l'industrialisation de sa production, et dénonçait une baisse de niveau, allant jusqu'à évoquer un "déclin de la culture et de la pensée française". Il en résulte une dégradation de la condition des auteurs. Il préconisait donc une révision des contrats d'édition et surtout le regroupement d'auteurs-éditeurs en coopératives d'édition-diffusion.

Le 21 octobre 1981, les "Auteurs Associés" sont fondés par Jacques DARCANGES et Alain BADEN. "On n'a jamais fait de tableaux, de symphonies ou de cathédrales en série. Alors, pourquoi produirait-on des romans ou de la poésie à la chaîne?" demandent-ils. "C'est ce côté monstrueux de l'édition d'aujourd'hui que nous refusons. Les grands auteurs de demain seront édités par les petits éditeurs."

Les Auteurs Associés seront donc une structure d'auto-édition de petite envergure, à la recherche de livres de qualité, quelle que soit leur orientation. Dès le départ, leur production

est limitée à 10 livres par an. En fait, 6 livres paraîtront en 1983, et 4 ou 5 sont prévus pour 1984.

Le conseil d'administration est composé des 7 auteurs-fondateurs du groupement. Le fait d'être édité aux "Auteurs-Associés" et d'avoir versé une cotisation rend l'auteur sociétaire et lui donne une voix à l'Assemblée Générale.

L'auteur-éditeur qui souhaite publier son livre sous le label des "Auteurs-Associés" verra son manuscrit examiné par un comité de lecture éclectique. Si son manuscrit est retenu, il recevra un contrat-type régi par le code des usages, précisant le tirage (1000 exemplaires pour la poésie, 2500 minimum pour un roman, le deuxième tirage étant du double), et le montant des frais d'impression incombant à l'auteur.

L'auteur et les "Auteurs Associés" ayant convenu des modalités d'impression, de la présentation, etc..., les "Auteurs Associés" prennent en charge l'impression, la diffusion et la distribution, fournissent à l'auteur les adresses des principaux critiques littéraires pour son service de presse, et lui donnent grâce à leur poids, accès aux médias.

En fin de compte, la répartition du prix public d'un livre publié par les "Auteurs Associés" s'effectue ainsi :

- de 38 à 42 % brut pour l'auteur.

soit 20 à 25 % une fois son investissement déduit pour une vente de 2500 à 5000 exemplaires

- de 30 à 33 % pour le libraire,

- de 23 à 24 % pour le diffuseur ou le distributeur,

- 5 % pour les frais de fonctionnement des "Auteurs Associés".

Il est certain que par ce système, l'auteur dont le livre s'est bien vendu touche plus de droits qu'avec un éditeur traditionnel. De plus, le contrat stipulant que sa propriété littéraire est maintenue, il touchera 85 % d'éventuels droits de cession, reproduction, etc... (les 15 % restant reviennent aux "Auteurs Associés").

Peu après sa création, une controverse a opposé le mouvement des "Auteurs Associés" à l'A.A.A., par l'intermédiaire du périodique "LIVRES DIFFERENTS" (1).

L'A.A.A., dont sont d'ailleurs issus J. DARCANGES et A. BADEN, après avoir approuvé la création d'un organisme de diffusion du livre auto-édité, constate que les "Auteurs Associés" ne se différencient plus guère d'une maison d'édition classique. Le principe de sélection des manuscrits, qui risque de se baser uniquement sur un critère de rentabilité, la participation financière demandée aux auteurs sont incriminés. L'A.A.A. reproche, enfin, aux "Auteurs Associés" le choix de ce nom qui a donné lieu à des confusions regrettables entre les deux mouvements, notamment dans la presse.

La réponse des "Auteurs Associés" regrette qu'au nom d'une conception "pure" de l'auto-édition, on rejette toute tentative des auteurs-éditeurs pour se regrouper et ainsi "échapper à leur ghetto".

En outre, l'A.A.A. accueille tous les auteurs qui s'éditent eux mêmes sans avoir besoin d'opérer de sélection, tandis que les "Auteurs Associés" ne dissimulent pas la vocation commerciale de leur entreprise. Il s'agit de deux aspects différents de l'auto-édition, mais qui peuvent être complémentaires.

(1) Livres différents , n° 7 , Janvier 1982 , p .6 ,

n° 8 & 9 , Printemps-Eté 1982 , p.13 - 15 .

Enfin, selon J.DARCANGES, si les "Auteurs Associés" veulent s'assurer une certaine crédibilité, il faut maintenir une cohérence au sein de leur groupement. Il est donc nécessaire de s'aligner "extérieurement" sur le système éditorial, ce qui ne saurait porter atteinte à la liberté "intérieure" de l'auteur. D'où une exigence de qualité, comme dans l'aspect extérieur du livre.

Le problème essentiel des "Auteurs Associés" est, aujourd'hui, d'acquérir une dimension qui permette à l'auto-édition de sortir de sa marginalité, et se révèle financièrement rentable pour les auteurs. Après s'être adressé à de petits diffuseurs, les "Auteurs Associés" viennent, avec cinq petits éditeurs, de former un groupement au capital de 50.000 francs. Ils sont actuellement en pourparlers avec un important diffuseur, dont le nom reste encore inconnu, qui -en échange d'une garantie d'exclusivité- leur permettrait d'accéder à 2000 points de vente.

-B- Les Lettres Libres".

Après avoir publié pendant sept ans chez Hachette et au Mercure de France, Serge LIVROZET a choisi de devenir auteur-éditeur. L'entreprise est une réussite : 4 livres sont parus aux "Editions Livrozet", et "le sang à la tête" s'est vendu à 22000 exemplaires. Puis il se fait imprimeur en créant le SEEP COP, qui imprime ses oeuvres, celles d'autres auteurs-éditeurs, des publications publicitaires, etc...

Sa démarche débouche finalement sur la fondation des "Lettres Libres", "première structure française d'auto-édition", sous la forme d'une association selon la Loi de 1901, et qui emploie actuellement 4 personnes dont 2 salariées.

Les Lettres Libres veulent proposer aux auteurs trois formules d'édition : le compte d'éditeur, le demi-compte d'auteur, et l'auto-édition, la seule à avoir été mise en route jusqu'ici.

En un an et demi d'existence, elles ont publié une trentaine d'ouvrages sélectionnés en fonction de leur qualité, et, avoue Serge LIVROZET, de leur contenu : les Lettres Libres se refusent à cautionner une idéologie raciste, mysogine. L'éventail de ces ouvrages est varié : essais, romans, poésie. Le SEEP COP offre une fabrication intégrée de grande qualité, à des prix qui se targuent d'être les plus bas du marché.

La diffusion est généralement assurée par "ALTERNATIVES", mais il s'agit d'une diffusion ponctuelle, et certains livres se voient refuser pour des raisons financières.

De plus, le journal " Les Lettres Libres", diffusé à 1000 abonnés, annonce la parution et donne un compte-rendu des livres

édités par le collectif. Les Lettres Libres offrent, enfin, aux auteurs l'information juridique qui leur fait souvent défaut, notamment dans le domaine fiscal, et éditent une brochure : "Comment s'auto-éditer ?".

Serge LIVROZET tient des propos similaires à ceux de J. DARCANGES. Il veut "sortir l'auto-édition de sa marginalité." "Pour s'imposer, l'auto-édition doit pouvoir rivaliser en qualité avec les livres-objets traditionnels. Il nous paraît impérieux que le contenant ne dévalorise pas le contenu" .(1) C'est pourquoi, les Lettres Libres attachent une grande importance à la qualité des livres qu'elles éditent, certains comportant des quadrichromies en couverture et en pages intérieures.

Mais, selon Serge LIVROZET, on ne saurait trop mettre les auteurs en garde contre l'illusion de la gloire ou du profit financier. Un auteur-éditeur doit s'estimer satisfait s'il rentre seulement dans les fonds engagés. Très peu vendent suffisamment pour en retirer un profit (S. LIVROZET étant du nombre). Il conseille toujours aux auteurs qui s'adressent aux Lettres Libres pour éditer leur manuscrit, de faire d'abord le tour des éditeurs traditionnels. D'ailleurs, son expérience lui permet d'affirmer que si lui-même ou Jacques LESAGE de la HAYE -également publié par les Lettres Libres -pratiquent l'auto-édition par conviction, ce n'est souvent que le dernier recours d'auteurs rejetés par les "grands" éditeurs. C'est pourquoi, il déplore le peu d'engagement des auteurs-éditeurs, "comme si la publication d'un livre pouvait constituer une fin en soi. "

(1) Les Lettres Libres , n° 4 , Janvier-Février 1983 , p.1-

L'AVENIR DE L'AUTO-EDITION

Il est devenu difficile de prétendre ,comme certains l'ont fait, que l'auto-édition n'est qu'un dépotoir des médiocrités vaniteuses. Bien qu'elle adopte de multiples structures, il s'agit aujourd'hui d'une réalité culturelle qu'on ne peut plus négliger. Mais, on peut s'interroger sur son avenir, lorsque les auteurs-éditeurs **sont** eux-mêmes divisés quant aux finalités de leur démarche.

Certains ne conçoivent l'auto-édition que comme une arme ponctuelle contre les structures éditoriales existantes. "Je ne crois pas un instant, écrit ALFU, que l'auto-édition soit une solution d'avenir, dans le sens où elle serait la base de la propagation des textes littéraires dans une société future. Pour moi, l'auto-édition est et restera une arme de combat circonstancielle, destinée à lutter contre un système précis qui, dans un contexte précis, a détourné l'édition de sa vraie mission " (1) . Il ne s'agit donc pas d'une remise en cause profonde de l'édition, mais d'un moyen de lui faire retrouver sa vocation culturelle dénaturée.

Pour beaucoup, l'auto-édition doit constituer bien plus qu'un pis-aller en attendant l'adaptation du système éditorial, mais une réelle alternative . Pour ce faire, les auteurs-éditeurs ne peuvent rester isolés, mais doivent se regrouper. C'est ce que préconise aujourd'hui J. GUENOT . Il peut s'agir du simple achat

(1) ALFU .- Lettre ouverte d'un auto-édité .- p.17.

en commun de matériel d'impression, mais cette forme de regroupement ne permet pas plus que l'auto-édition individuelle l'expression efficace d'une volonté militante.

C'est pourquoi, on a vu apparaître depuis quelques années, beaucoup de coopératives d'éditions qui impriment des ouvrages auto-édités, et tentent de mettre en place un système de distribution organisée. Elles se posent en recours par rapport à l'édition classique. "Si la littérature devait complètement disparaître des catalogues des grandes maisons d'édition, il est réconfortant de penser que d'autres lieux sont prêts à prendre le relais s'il le faut. Il y a déjà des exemples illustres" dit Emmanuel HOCQUARD. Auteur-éditeur individuel, il a créé une petite maison d'édition : Orange Export Limited qui publie aujourd'hui les ouvrages d'un petit groupe d'écrivains (1). Un des intérêts de ces structures collectives est qu'une forme de critique peut intervenir avant publication du manuscrit.

La pratique montre cependant qu'il est très difficile à ces groupements de survivre. S'il n'existe pas entre les membres de sujets d'intérêt commun, une production trop éclectique pose des problèmes de distribution. Le manque d'homogénéité risque d'aboutir à l'éclatement du groupe.

Si toutefois, le groupement parvient à maintenir une cohérence interne, il est fréquent qu'il se transforme en une véritable maison d'édition. Ce qui ne lui assure d'ailleurs guère plus de chances de survie puisqu'on considère que le

(1) L'Ane , n°9, Mars Avril 1983.

"purgatoire" d'une maison d'édition est habituellement de sept ans, et qu'environ un tiers y parvient.

A la question : "Et si les auteurs s'éditaient eux-mêmes ?", le Syndicat National de l'Edition répond (1) par ces mots de GRASSET : "De deux choses l'une : ou dans ce groupe d'écrivains aucun ne s'imposerait pour mener la barque commune et la barque sombrerait sans retard; ou l'un de ces écrivains témoignerait de dons et, il faut bien le dire, de l'abnégation qu'exige notre rude métier, et celui-là se hâterait de débarquer les autres pour pouvoir remplir son rôle nouveau. Et il y aurait, en France, un éditeur de plus".

Mais on peut penser qu'il existe une autre voie pour l'auto-édition. Elle n'est pas toujours une alternative à l'édition traditionnelle, mais remplit parfois un rôle que celle-ci n'est pas à même d'assurer.

C'est le cas lorsqu'elle est le moyen d'expression de particularismes régionaux, ou qu'elle s'insère dans un micro-milieu spécialisé, constitué autour d'un centre d'intérêt précis : poésie, policier, science-fiction, bande dessinée. C'est ainsi qu'on a vu se développer toute une littérature souterraine, sous la forme notamment de "fanzines" (magazines pour fanatiques : on peut citer Bédé Sup pour la bande dessinée, Enigmatika pour le roman policier...)

Il s'agit souvent de textes dactylographiés, reproduits tels quels ou parfois après réduction photographique. Cette nouvelle forme de littérature, parfois qualifiée de "para-littérature"

(1) Syndicat National de l'Edition .- L'éditeur, pourquoi ?, p.76.

visé un public confidentiel, et n'éprouve donc pas de difficultés de distribution : le bouche à oreille, les annonces dans des revues ou les dépôts dans des librairies spécialisées assurent la vente des quelques centaines d'exemplaires qui constituent habituellement le tirage.

Cette littérature qui en même temps exprime les préoccupations d'un micro-milieu et ne s'adresse qu'à ce groupe, sous une forme nouvelle, n'offre aucune référence à l'édition normale. Ses auteurs refusent toute forme de contrôle, toute prescription et ne veulent qu'écrire en toute liberté. Ils n'aspirent pas à produire des textes plus élaborés.

Il ne s'agit donc pas de "pré littérature", mais d'un autre type de produit qu'il est difficile d'appréhender de par son absence de structures. C'est peut-être dans ce domaine que se situe l'avenir de l'auto-édition.

BIBLIOGRAPHIE

MONOGRAPHIES

- 1 - ALFU .- Lettre ouverte d'un auto-édité.-75015,Paris,66 Boulevard Garibaldi : Alfu -Auto-édition, 1981.
- 2 - BALKIN (Richard) .- A writer's guide to book publishing .-New York : Hawthorn books,cop.1977 .-P .203-205
- 3 - BRETON (Jacques) .- La diffusion par dactylogramme de la paralittérature .-In : la Machine à écrire hier et demain .-Paris : Solin,1982 .-P.79-118
- 4 - CHARTIER (J) .- Manuel de l'auteur-éditeur .-Lorient : Multiplan, 1967 .- [12 p]
- 5 - DURET (Alain) .- "A lireuse" une auto-édition réussie .-[9]F. dactyl.
- 6 - GOODMAN (Joseph V.) .- How to publish,promote and sell your book .-Chicago : Adams Press ,1977
- 7 - GUENOT (Jean) .- Ecrire,guide pratique de l'écrivain avec des exercices .-92210,Saint-Cloud,85 rue des Tennerolles : Jean Guénot ,1979.
- 8 - GUENOT (Jean) .- Jalmince .- 92210,St Cloud,85 rue des Tennerolles: Jean Guénot ,1979.
- 9 - KLETSKY-PRADERE (Tatiana) .- Plan-guide de l'écrivain .- 11500, Quillan : Tatiana Kletsky-Pradère ,1983.
- 10- Le Racket de l'édition : le compte d'auteur en poésie .- Boffres : Crayon Noir ; Talence : Castor Astral,1978.
- 11- SYNDICAT NATIONAL DE L'EDITION .Paris.-L'éditeur pourquoi ? .- Paris : Cercle de la librairie,1977.- P.75-76.

ARTICLES DE PERIODIQUES

- 12- Un auto-éditeur en marge :Jean Guénot et son double .-In : Le Monde, 14 Novembre 1975.
- 13- Auto-édition:faites vous livrer .-In :Télérama,1735,16 au 22 Avril 1983,Spécial salon du Livre p.VII-IX.
- 14-L'auto-édition prend du volume .-In :Les Lettres Libres,4,Janvier Février 1983,p.8.

- 15 - L'aventure de l'auto-édition .- In : Le Quotidien de Paris,
24 Mars 1981, Le Quotidien des Livres p.29-31.
- 16 - A vos marques, prêts, écrivez : deux organismes pour faire de
vous un écrivain .- In : Les Nouvelles Littéraires ,
2763, 27 Novembre 1980.
- 17 - Comment faire éditer votre manuscrit .- In : Lire, 87, Novembre 1982.
- 18 - GUENOT (Jean) .- Edition : bientôt le samizdat .- In : Commu-
nications et langages, 43, 3 ème trimestre 1979, p.101.
- 19 - Hommage au salon du livre inconnu .- In : Libération, 4 Février 1982,
p.24.
- 20 - LIVROZET (Serge) .- Sortir l'auto-édition de la marginalité.-
In : Les Lettres Libres, 4, Janvier Février 1983, p.1.
- 21 - Ne crachez pas sur le compte d'auteur .- In : Les Nouvelles
Littéraires, 2793, 25 Juin au 2 Juillet 1981, p.46.
- 22 - Les O.S. de l'édition .- In : Témoignage chrétien Hebdo, 4 Novembre
1976, p.18.
- 23 - La poubellification, un destin du livre ? .- In : l'Ane, 9, Mars
Avril 1983.
- 24 - Le prix marqué .- In : Les Lettres Libres , 4, Janvier Février 1983,
p.1.

PRESSE CONSACREE A L'AUTO-EDITION ET A L'EDITION ARTISANALE

- 25 - L'Auto-édition : organe trimestriel de l'Association des
Auteurs Auto-édités .- N°1 (Février 1980) à n°13
(Février 1983)
notamment n° 7-8, Octobre 1981, p.1 (crédit culturel
à l'auto-édition).
- 26 - Livres différents : revue d'information consacrée à l'alter-
native en édition artisanale et auto-édition .-
N°1 (Mai 1980) à n°12 (Printemps 1983)
notamment : n°1 , Mai 1980, p.14-15 (Bernard Magnouloux,
auteur auto-édité)
n°6 , Automne 1981, p.14-15 (rapports entre
auteurs-éditeurs et CNL)
n°7 , Janvier 1982, p.6 (polémique A.A.A.
Auteurs Associés)
n°8-9, Printemps-été 1982, p.13-15 (idem)
n°10, Automne 1982 (répertoire de l'édition
artisanale et alternative 1983)
n°11, Hiver 1982- 1983, p. 3-15 (dossier
auto-édition).

CADRE DE CLASSEMENT

Le cadre de classement est fondé sur les dix grandes divisions (de 0 à 9) de la C.D.U., subdivisées conformément aux recommandations de l'Unesco concernant les statistiques de l'édition. Un ouvrage dont le sujet relève de plusieurs divisions est signalé dans celle qui correspond le mieux à son sujet, avec des renvois dans les autres divisions. — Chaque supplément a son cadre propre.

0. GÉNÉRALITÉS.

Encyclopédies.
Écritures. Manuscrits. Histoire du livre.
Documentation. Bibliothèques. Musées.
Bibliographies. Catalogues.
Presse.
Polygraphie.

1. PHILOSOPHIE. PSYCHOLOGIE.

Psychopathologie.
Sciences occultes.

RELIGION. THÉOLOGIE.

3. SCIENCES SOCIALES.

30/31. Sociologie. Statistique.
Démographie.
32/33. Sciences politiques. Économie politique.
Travail. Finances. Douanes. Situation économique.
34/35+36. Droit. Administration publique.
Prévoyance. Aide sociale. Assurances.
355/359. Art et science militaires.
37. Enseignement. Éducation.
38. Voir : 65.
39. Ethnographie. Mœurs et coutumes.
Folklore.
Condition de la femme.

4. LINGUISTIQUE. PHILOGIE.

5. SCIENCES PURES.

50. Sciences en général. Histoire des sciences.
51. Mathématiques.
52/53. Astronomie. Physique.
Géodésie. Chronologie.
54. Chimie.
55/56. Sciences de la terre.
Géologie. Météorologie. Stratigraphie.
Pétrographie. Paléontologie.
57/59. Biologie.
Préhistoire. Anthropologie.
Botanique. Zoologie.

6. SCIENCES APPLIQUÉES.

61. Sciences médicales. Hygiène publique.
62+66/69. Technologie. Industries. Métiers.
Sciences de l'ingénieur.
Informatique.
63. Agriculture. Élevage. Chasse. Pêche.
64. Économie domestique.
Art culinaire. Habitation. Soins familiaux.
65+38. Commerce. Communications. Transports.
Organisation et gestion des entreprises.
Comptabilité.

7. ART. JEUX ET SPORTS.

70/78+791/792. Urbanisme. Architecture.
Arts. Photographie. Cinéma. Musique.
Radio. Télévision.
Aménagement du territoire.
Sigillographie. Numismatique.
Métiers d'art.
Spectacles.
790+793/799. Divertissements. Jeux. Sports.
Danse. Tourisme.

8. LITTÉRATURE.

8-0. Histoire et critique littéraires.
8-1. Poésie.
8-2. Théâtre.
8-3. Roman.
8-4/9. Essais. Varia. Œuvres complètes et choisies.

9. GÉOGRAPHIE. HISTOIRE.

90/91. Géographie. Voyages. Monographies régionales.
92/99. Histoire. Biographies.
Généalogie. Héraldique. Archivistique.
Archéologie.
Épigraphie. Paléographie.

ANNEXE

CADRE DE CLASSEMENT DE LA BIBLIOGRAPHIE DE LA FRANCE,
PARTIE LIVRES.

TABLE DES MATIERES

<u>INTRODUCTION</u>	: <u>POURQUOI S'AUTO-EDITER ?</u>	p.1.
	-Les avatars de l'édition	p.1.
	-Qui a intérêt à s'auto-éditer ?	p.5.
	-Ce qu'apporte l'auto-édition	p.7
 <u>CHAPITRE I</u>	: <u>TENTATIVE D'ANALYSE DE L'AUTO-EDITION EN FRANCE</u>	p.11
	1) <u>Analyse par sujets des ouvrages auto-édités</u>	p.13
	2) <u>La répartition géographique de l'auto-édition</u>	p.18
	3) <u>Le dépôt légal et le recensement des livres auto-édités</u>	p.21
 <u>CHAPITRE II</u>	: <u>LE SYSTEME DE PRODUCTION</u>	p.24
	1) <u>L'impression</u>	p.24
	-A- Les problèmes techniques	p.24
	.le tirage	
	.les techniques d'impression	
	.le choix d'une présentation	
	-B- Les problèmes financiers	p.27
	.le coût de l'impression	
	.le financement de l'impression	
	.le prix du livre	
	-C- Les formalités	p.32
	.le copyright	
	.l'ISBN	
	.le dépôt légal	
	2) <u>La diffusion</u>	p.33
	-A- Les modes de diffusion	p.33
	.vente par l'intermédiaire d'un diffuseur	
	.vente en librairie	
	.vente par correspondance	
	.vente directe	
	.les Bibliothèques d'Oeuvres non Diffusées (BOND)	

-B- La promotion du livre	p.41
-C- Les problèmes de distribution	p.42
-D- Le stockage	p.44
-E- La fiscalité des auteurs-éditeurs	p.44
3) <u>L'auteur-éditeur assisté</u>	p.46
-A- Les pratiques américaines	p.46
-B- SOS Manuscrits	p.48
 <u>CHAPITRE III</u> : <u>VERS DES STRUCTURES COLLECTIVES</u>	p.50
1) <u>Les auteurs-éditeurs s'unissent pour défendre leurs droits.</u>	p.50
-A- Le Syndicat des Ecrivains de Langue Française (SELF)	p.50
-B- L'Association des Auteurs Auto-édités (A.A.A.)	p.53
2) <u>De nouvelles structures d'auto-édition</u>	p.58
-A- Les Auteurs Associés	p.58
-B- Les Lettres Libres	p.62
 <u>CONCLUSION</u> : <u>L'AVENIR DE L'AUTO-EDITION</u>	p.64
 <u>BIBLIOGRAPHIE</u> :	p.68
 <u>ANNEXE</u>	p.70





950773E